



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE  
Direction générale de l'enseignement et de la recherche

# L'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire, vétérinaire et paysager public en 2008

Enseignement agricole  
*Formations grandeur nature*



## Table des matières

1 – Formations, recherche et étudiants.....	3
1.1– Les cursus.....	3
1.1.1 – Le cursus vétérinaire.....	3
1.1.2 – Les cursus d'ingénieurs.....	3
1.1.3 – Formation professionnelle tout au long de la vie.....	4
1.2 – La recherche.....	5
1.2.1 – Les thématiques des pôles.....	5
1.2.2 – Le développement de partenariats.....	7
1.2.3 – Les soutiens de programmes.....	7
1.2.4 – L'évaluation de la recherche.....	8
1.3 – Les étudiants.....	9
1.3.1 – Les statistiques.....	9
1.3.2 – Les droits d'inscription dans les établissements de l'ESAV.....	12
1.3.3 – Les aides sociales.....	13
1.3.4. – L'employabilité des diplômés de l'ESAV.....	16
2 – Les moyens.....	20
2.1 – Les personnels de l'enseignement supérieur.....	20
2.2 – Les moyens financiers.....	21
2.2.1 – Les crédits d'investissement.....	22
2.2.2 – Les crédits de fonctionnement.....	23
3 – Les évolutions.....	23
3.1 – La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole.....	23
3.1.1 – L'organisation d'Agrocampus Ouest.....	23
3.1.2 – Les synergies avec les organismes de recherche.....	28
3.2 – La coopération internationale.....	30
3.2.1 – Des stratégies diversifiées.....	31
3.2.2 – Une combinaison d'instruments techniques et financiers.....	31
L'enseignement supérieur agricole sous contrat.....	35
Annexe 1 – Liste des établissements.....	43
Annexe 2 – Offre de formation en licences professionnelles à la rentrée 2008.....	44
Annexe 3 – Offre de formation en masters à la rentrée 2008.....	55

**E**n 2008, l'approfondissement de la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole a été poursuivi par la création de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) et les travaux préparatoires la constitution de deux autres grands établissements réunissant d'une part l'École nationale vétérinaire de Lyon et l'École nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, et d'autre part l'École nationale vétérinaire et de l'École nationale des ingénieurs des techniques des industries agroalimentaires de Nantes. Cette nouvelle phase de l'évolution de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (ESAV) a été complétée par la mission confiée à M. Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS en vue de définir les voies de modernisation des structures de recherche et d'enseignement supérieur en matière d'agriculture, d'alimentation, de sécurité sanitaire, de santé animale et de développement durable.

## I – Formation, recherche et étudiants

### 1.1 – Les cursus

#### 1.1.1 – Le cursus vétérinaire

Les vétérinaires sont traditionnellement des généralistes formés pour prendre en charge tous les aspects de la pathologie animale, y compris la chirurgie. Cependant depuis une trentaine d'années, des spécialisations se sont constituées, tant en fonction des espèces animales (animaux de compagnie et de loisir, équidés, animaux de rente, ...) que selon les domaines de la médecine (ophtalmologie, neurologie, cardiologie, dermatologie, reproduction...).

Depuis le décret du 7 décembre 1992<sup>1</sup>, les écoles vétérinaires délivrent des diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire. Ce sont les certificats d'études approfondies vétérinaires (CEAV) obtenus en un an, et les diplômes d'études spécialisées vétérinaires (DESV) obtenus en trois ans. Seuls ces derniers permettent de se prévaloir du titre de vétérinaire spécialiste.

Parallèlement se sont développées des formations européennes, dispensées par des collèges européens, mais dont les diplômes ne sont pas reconnus en France, ce qui ne permet pas aux intéressés de s'en prévaloir. On compte 226 vétérinaires français sur les 2 212 diplômés de ces collèges.

Le décret du 16 décembre 2008<sup>2</sup> permet la reconnaissance -demandée depuis longtemps par les praticiens- de ces diplômes, lorsqu'ils correspondent à l'une des spécialités existant en France.

#### 1.1.2 – Les cursus d'ingénieurs

En 2008, les habilitations à délivrer le diplôme d'ingénieur ont été renouvelées pour l'École nationale des ingénieurs des techniques des industries agroalimentaires, et pour Agrocampus Ouest (formations des centres d'Angers et de Rennes) jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014. Les durées d'habilitation sont fixées de telle manière qu'elles soient en phase d'une part avec celles des écoles d'ingénieurs de la région d'implantation de l'établissement, et d'autre part avec le calendrier des vagues contractuelles fixées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les habilitations de l'Institut polytechnique LaSalle-Beauvais et de l'École supérieure du bois ont également été renouvelées respectivement jusqu'à la fin des années universitaires 2009/2010 et 2003/2014.

---

<sup>1</sup> Décret no 92-1346 du 7 décembre 1992 relatif à la spécialisation vétérinaire et modifiant la section III du chapitre IV du titre Ier du livre VIII (nouveau) du code rural (partie Réglementaire)

<sup>2</sup> Décret n° 2008-1335 du 16 décembre 2008 JORF du 18 décembre 2008

### 1.1.3 – Formation professionnelle tout au long de la vie

Au cours de l'année universitaire 2008-2009, 941 apprenants étaient inscrits dans les formations continues de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (ESAV) dont 151 en formation de base, 289 en 3<sup>e</sup> cycle et 501 dans les autres formations. En 2008, 403 diplômes ont été délivrés.

- Formation continue diplômante ou labellisante

Les établissements d'enseignement supérieur offrent la possibilité aux personnes en activité professionnelle d'acquérir certains de leurs diplômes par la voie de la formation continue :

- **la filière Fontanet** permet d'obtenir un diplôme d'ingénieur en reprenant des études dans un établissement agréé par la commission des titres d'ingénieur. Ce diplôme est identique à celui délivré en formation initiale. Agrocampus-Ouest, Agrosup Dijon, l'École nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux, l'École nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand, l'École supérieure d'agriculture d'Angers, l'École d'ingénieurs en alimentation, agriculture, environnement et développement rural de Lyon, et l'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais proposent cette voie ;
- **les nouvelles formations d'ingénieurs – NFI** - ont été créées en 1990 afin de répondre aux besoins en ingénieurs des entreprises et des organismes. L'enseignement supérieur agricole propose une formation NFI aux personnes ayant plus de trois ans d'expérience dans le milieu agricole. Elle est organisée par AgroParisTech en partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et le Conservatoire national des arts et métiers.

Les deux filières connaissent depuis quelques années une certaine désaffection principalement liée à l'exigence requise en terme d'investissement de la part de l'apprenant et de l'entreprise, mais également en terme de temps, de durée et de coûts. Puisqu'il s'agit de formations dédiées aux professionnels, ces filières sont parfois comparées à tort à la validation des acquis de l'expérience (VAE). En 2008, les écoles concernées se sont mobilisées pour revoir le positionnement de ces filières dans l'offre de formation continue diplômante.

D'autres **formations continues diplômantes ou labellisantes** sont proposées dans l'enseignement supérieur agronomique, agricole, vétérinaire et paysager telles que licences professionnelles, mastères spécialisés, certificats supérieurs agronomiques, certificats de spécialisation, diplômes nationaux de spécialités vétérinaires, ...

- Formation continue non diplômante

La loi du 4 mai 2004<sup>3</sup> relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social confirme l'importance de la formation continue dans la vie professionnelle d'un ingénieur, d'un technicien et de tout professionnel dont le travail nécessite des compétences de plus en plus complexes, diversifiées et changeantes.

Les établissements de l'enseignement supérieur, qui ont une mission de valorisation de l'expertise de leurs enseignants-chercheurs par la diffusion de savoirs scientifiques, proposent des actions de formation dans leurs domaines d'excellence. Elles permettent à l'entreprise et aux organisations des secteurs publics et privés de bénéficier et de développer leurs performances et leur potentiel d'innovation.

<sup>3</sup> Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social (JORF 5 mai 2004)

L'offre de formation des établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager revêt un format très variable, propre à chaque école, d'une offre ouverte inter-entreprises (2 à 5 jours en moyenne) à une offre intra-entreprise répondant à une commande, en passant par une formation personnalisée adaptée aux besoins d'un individu tout en utilisant des modalités d'ingénierie pédagogique très diverses telles qu'en présentiel, l'enseignement à distance, l'accompagnement, ...

Bien que présente dans la presque totalité des établissements d'enseignement supérieur l'activité de la formation continue reste stable et modeste, du fait d'équilibres à trouver entre les missions prioritaires des établissements. L'avenir cependant pourrait exiger des établissements de développer cette activité.

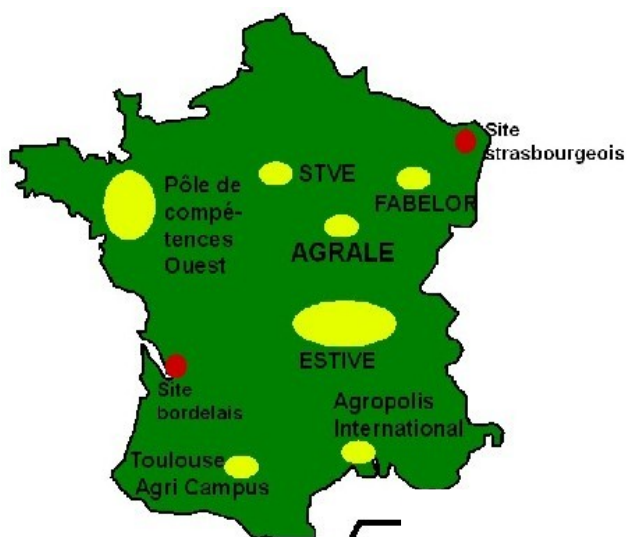
## 1.2 – La recherche

### 1.2.1 – Les thématiques des pôles

Dans le domaine de la recherche, la mise en place des pôles de compétences permet une meilleure lisibilité de l'enseignement supérieur agricole et une plus grande concentration des activités sur quelques thématiques prioritaires (3 à 10 par pôle), assurant ainsi une visibilité des travaux de recherche au niveau national et international. Ces thématiques consacrent les principales spécialités des pôles associant les établissements de l'enseignement supérieur agricole, les organismes de recherche et les acteurs du développement dans le secteur des sciences de la vie et de l'environnement.

Les établissements de l'ESAV ont acquis une plus grande expérience dans les cadres des négociations des contrats de projets État-Région 2007/2013 facilitant ainsi la mobilisation de moyens consacrés à la recherche.

**La carte des pôles de compétences en 2008**



**Tableau I – Thématiques prioritaires des pôles de compétences en 2008**

<b>Pôles</b>	<b>Membres fondateurs</b>	<b>Thématiques</b>
AGRALE	ENESAD ENSBANA Université de Bourgogne INRA	Biogéo-sciences et agro- environnement Qualité des aliments et sensorialités Territoires et développement
Agropolis international	AgroParisTech-ENGREF Montpellier SupAgro Universités Montpellier I, II, III, Nîmes, Perpignan CEMAGREF CIRAD CIHEAM-IAMM IFREMER INRA IRD CNRS...	Biologie intégrative Biodiversité et environnement Fonctionnement et ingénierie des écosystèmes naturels et cultivés Ecosystèmes aquatiques Eau et environnement Développement durable et sociétés Alimentation, nutrition, santé Sciences et technologies de l'information Ecotechnologies Productions et santé animales Risques et vulnérabilité des territoires
ESTIVE	AgroParisTech-ENGREF ENITAC ENVL ENSV ISARA CEMAGREF INRA	Dynamique des territoires Systèmes d'élevage extensif Aliments, nutrition humaine Végétal et céréales
FABELOR	AgroParisTech-ENGREF INPL Universités Poincaré et Metz AFSSA INRA INRIA	Fonctionnement des écosystèmes forestiers : ressources et produits Ingénierie et sécurité des aliments Territoires : sol, eau et biodiversité
Pôle Ouest	Agrocampus Ouest ENITIAA ENVN AFSSA CEMAGREF IFREMER INRA	Végétal-Semence et horticulture Alimentation santé Mer et littoral Environnement - Paysage Sciences et production animale Bio-industries
STVE	AgroParisTech ENVA ENSP AFSSA CEMAGREF INRA	Espaces, ressources, milieux sous influence urbaine Aliments, alimentation, nutrition, santé Connaissance et fonctionnement des organismes vivants Sciences du complexe et de l'action
Toulouse Agri Campus	École d'ingénieurs de Purpan ENFA ENVT INP ENSAT INRA	Génome et amélioration des productions Sécurité sanitaire des aliments Transformation des produits Environnement, territoire et société Économie de l'environnement et des marchés

Depuis 2004, les pôles de compétences ont permis :

- de rendre le dispositif d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire lisible et attractif, notamment par des fusions d'établissements effectuées à Paris, Montpellier, ou en cours à Dijon (niveau interministériel),
- de définir un nombre limité de thématiques prioritaires caractérisant la spécificité de chaque pôle (en terme de recherche et de formation),
- de renforcer l'adossement des établissements d'enseignement supérieur à la recherche et plus généralement les liens entre les écoles, les organismes de recherche et les universités, via les écoles doctorales, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ...
- de renforcer les liens avec les organismes de développement et avec les organisations professionnelles et économiques (notamment avec les pôles de compétitivité) ainsi qu'avec l'enseignement technique.

La définition de politique de site et de missions des pôles de compétences ainsi que la finalisation du travail mené sur l'établissement de ces thématiques prioritaires sous-tendront les réflexions en 2009.

### 1.2.2 – Le développement de partenariats

Les enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur agricole participent à environ 150 unités de recherche dont les 3/4 sont en association avec des organismes de recherche (notamment l'INRA, le CEMAGREF, le CNRS, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM - et les universités), sous la forme d'unités mixtes de recherche (UMR) regroupant des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Cette politique de rapprochement va être poursuivie et repositionnée à la lumière des évaluations effectuées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Un des objectifs de l'organisation est de limiter le nombre d'unités type « activités scientifiques individuelles dont la faible taille et l'isolement réduisent la capacité à produire des travaux de recherche de qualité. Elle permettra également aux unités de l'enseignement supérieur agricole de répondre dans les meilleures conditions possibles aux exigences de l' AERES qui a désormais compétence pour évaluer l'ensemble des activités de recherche.

Les collaborations entre les écoles nationales vétérinaires et l'INSERM sont développées sur plusieurs points : établissements des contrats d'interface (chercheurs INSERM détachés en ENV ou enseignants chercheurs ENV détachés à l'INSERM), postes d'accueil INSERM proposés à des EC des ENV. Un des bénéfices attendus de ces collaborations est la constitution d'unités mixtes de recherche (UMR).

Le partenariat avec des acteurs économiques sera également encouragé afin d'assurer la valorisation de la recherche, notamment par le transfert des savoirs vers le domaine industriel et commercial (notamment sous forme de brevet, de missions de formation ou d'expertises techniques).

La participation à des appels à projets nationaux, notamment ceux dépendant de l'agence nationale pour la recherche sont particulièrement valorisants.

### 1.2.3 – Les soutiens de programme

La **labellisation**, outre la reconnaissance scientifique qu'elle confère, donne droit au versement d'une subvention dite de « soutien de programme » pour une durée de quatre ans.

Le montant global de cette subvention est proportionnelle au nombre de cadres scientifiques travaillant dans l'unité. Par cadres scientifiques, il faut entendre : les enseignants-chercheurs, maîtres de conférence et professeurs (MC et PR), les ingénieurs des corps techniques du ministère de l'agriculture : à savoir les ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts

(IGREF), les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), les inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV) et les ingénieurs de recherche (IR).

Pour le versement de la subvention aux unités mixtes (3M€), le ministère de l'agriculture ne prend en compte que les cadres scientifiques qui sont affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole.

#### 1.2.4 – L'évaluation de la recherche

Créée par la loi du 18 avril 2006<sup>4</sup>, l'**Agence d'évaluation de la recherche et d'enseignement supérieur** (AERES) a pour mission l'évaluation de l'ensemble des activités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes de recherche. A ce titre, en 2008, elle a procédé à sa première campagne d'évaluation des unités de recherche (vague C).

Pour ce qui concerne les établissements de l'enseignement supérieur agricole public, quinze unités, relevant de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, de l'École nationale vétérinaire d'Alfort et d'AgroParisTech, ont été évaluées. Le tableau ci-dessous indique l'ensemble des équipes évaluées et la note attribuée par l'AERES.

**Tableau II – Équipes évaluées et note attribuée par l'AERES**

Ecole	Nom de l'unité	Type unité	Partenaires	Note
ENGEES	Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg (LHYGES)	UMR	U de Strasbourg 1 et CNRS	A
ENGEES	Institut de mécanique des fluides et des solides de Strasbourg (IMFS)	UMR	U de Strasbourg 1 et CNRS	A
ENGEES	Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)	UMR	U de Strasbourg 1 et CNRS	A+
AgroParisTech	Bioadhésion et hygiène des matériaux (BHM)	UMR	INRA	A
AgroParisTech	Génie et microbiologie des procédés alimentaires (GMPA)	UMR	INRA	A
AgroParisTech	Ingénierie aliment procédé (GENIAL)	UMR	INRA/CEMAGREF	A
AgroParisTech	Pathologie végétale Interaction Plantes Pathogènes	UMR	INRA	B
AgroParisTech	Biogéochimie et écologie des systèmes continentaux (BIOMCO)	UMR	Paris6/INRA/IRD/CNRS/Paris12/ENS	A
AgroParisTech	Centre d'enseignement et de recherche pour l'eau, la ville et l'environnement (CEREVE)	UMR	Paris 12 / école des Ponts et C	A
AgroParisTech	Ecologie et Evolution	UMR	Paris 6 / CNRS	A
AgroParisTech	Laboratoire d'étude des ressources forestières et qualité des bois (LERFOB)	UMR	INRA	B
AgroParisTech	Laboratoire d'économie forestière (LEF)	UMR	INRA	B
ENVA	Physiopathologie et pharmacologie des insuffisances coronaires et cardiaques	UMR	UMR ENVA/ INSERM (intégrée à Institut Mondor de recherche bio-médical)	A
ENVA	immunothérapie des cancers	UMR	association INSERM	B
ENVA	Biologie moléculaire et immunologie parasitaires et fongiques (BIPAR)	UMR	INRA	Pas noté

Une réflexion est engagée sur la mise en place de descripteurs-indicateurs permettant de mesurer les **performances de recherche** des établissements. Ces données deviendront un des éléments de la contractualisation.

<sup>4</sup> Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche (JORF du 19 avril 2006)

## 1.3 – Les étudiants

### 1.3.1 – Les statistiques

**Tableau III – Répartition des étudiants dans chaque famille d'établissement  
entre formation de base et autres formations**

Famille de formations	2004-2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009	
	Format° de base	Autres format°			Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°
Écoles nationales supérieures d'agronomie et assimilées	1 851	1 012	1 899	1 105	1915	1 391	2096	1166	1581	1523
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées	2 274	304	2 245	404	2 220	280	2224	700	2429	1126
Centres de 3 <sup>e</sup> cycle et écoles d'application	368	124	248	262	209	220	180	95	201	27
Écoles nationales vétérinaires	2 158	368	1 851	371	1 872	364	1842	260	1852	353
Formation de paysagistes	179	15	176	19	171	27	178	74	196	57
Formation d'enseignants	140	79	72	43	41	47	173	47	325	283
<b>TOTAL enseignement public</b>	<b>6 970</b>	<b>1 902</b>	<b>6 491</b>	<b>2 204</b>	<b>6 428</b>	<b>2 329</b>	<b>6693</b>	<b>2794</b>	<b>6914</b>	<b>3548</b>
Enseignement privé	4 160	405	4 332	446	4 436	364	4468	379	4669	420
<b>TOTAL enseignement privé</b>	<b>4 160</b>	<b>405</b>	<b>4 332</b>	<b>446</b>	<b>4 436</b>	<b>364</b>	<b>4468</b>	<b>379</b>	<b>4669</b>	<b>420</b>
<b>TOTAL enseignement public et privé</b>	<b>11 130</b>	<b>2 307</b>	<b>10 823</b>	<b>2 650</b>	<b>10 864</b>	<b>2693</b>	<b>11161</b>	<b>2873</b>	<b>11583</b>	<b>3968</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 437</b>		<b>13 473</b>		<b>13 557</b>		<b>14 037</b>		<b>15 554</b>	

### Formations de base : diplômés d'ingénieurs, de vétérinaires, de paysagistes

Autres formations : master, doctorat, licence professionnelle, formation continue diplômante

**Tableau IV – Évolution du nombre de diplômés**

Famille de formations	2004		2005		2006		2007		2008	
	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°
Écoles nationales supérieures d'agronomie et assimilées	615	401	648	318	646	476	569	488	580	876
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées	666	164	672	241	673	211	672	568	678	911
Centres de 3 <sup>e</sup> cycle et écoles d'application	266	148	137	132	159	97	108	79	129	16
Écoles nationales vétérinaires	451	539	445	236	444	185	443	234	470	118
Formation de paysagistes	41	16	45	7	35	10	47	16	38	42
Formation d'enseignants	574	56	467	30	259	26	254	26	93	56
<b>TOTAL enseignement public</b>	<b>2 613</b>	<b>1 324</b>	<b>2 414</b>	<b>964</b>	<b>2 216</b>	<b>1 005</b>	<b>2098</b>	<b>1411</b>	<b>1988</b>	<b>2119</b>
<b>Enseignement privé</b>	<b>892</b>	<b>183</b>	<b>906</b>	<b>230</b>	<b>924</b>	<b>248</b>	<b>951</b>	<b>270</b>	<b>923</b>	<b>337</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3505</b>	<b>1507</b>	<b>3320</b>	<b>1194</b>	<b>3140</b>	<b>1253</b>	<b>3049</b>	<b>1681</b>	<b>2911</b>	<b>2456</b>
<b>TOTAL enseignement public et privé</b>	<b>5012</b>		<b>4514</b>		<b>4393</b>		<b>4730</b>		<b>5367</b>	

### 1.3.2 – Les droits d'inscription dans les établissements de l'ESAV

#### Les formations vétérinaires

**Tableau V – Diplôme d'État de docteur vétérinaire et diplôme d'université de docteur vétérinaire**

Diplôme	2005-2206		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	950	636	1 000	670	1 100	700	1 200	730

**Tableau VI – Autres formations vétérinaires**

Diplôme	2005-2206		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit
DESV anatomie pathologie vétérinaire et sciences de l'animal de laboratoire	1400	(1)	1400 3500	(1)	1400 3500	(1)	1400 3500	(1)
Autres DESV	900	(1)	950	(1)	950	(1)	950	(1)
CEAV santé publique vétérinaire	2000	(1)	1500	(1)	1500	(1)	1500	(1)
CEAV médecine interne des animaux de compagnie	1700	(1)	1525	(1)	1525	(1)	1525	(1)
CEAV pathologie animale en régions chaudes	900	(1)	950	(1)	950	(1)	950	(1)
CEAV gestion de la santé et de la qualité des productions avicoles et cunicoles	(1)	(1)	1800	(1)	1800	(1)	1800	(1)
Autres CEAV	1500	(1)	1500	(1)	1500	(1)	1500	(1)
Internat en clinique animale	900	(1)	900	(1)	1100	(1)	1200	(1)

1) pas de taux réduit

**Tableau VII – Les formations ingénieurs, paysagistes, œnologues**

Diplôme	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit	Taux plein	Taux réduit
Diplôme d'ingénieur Diplôme paysagiste DPLG Diplôme national d'œnologue	950	636	1000	670	1100	700	1200	730
Master	199	133	211	141	215	143	226	150
Doctorat	305	203	320	213	326	217	342	228

### 1.3.3 – Les aides sociales

Le tableau ci-après, indique le nombre de boursiers dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole.

**Tableau VIII – Évolution depuis 2001  
du nombre de boursiers sur critères sociaux et universitaires**

	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009
Boursiers sur critères sociaux	2375	2480	2523	2582	2606	2643	2648	3098
Bourses sur critères universitaires <i>Nombre d'étudiants éligibles</i>	2053	1934	1860	1 908	1903	1904	1909	supprimé
Montant des BCS	4,749 M€	6,618 M€	6,666 M€	6,813 M€	6,835 M€	6,998 M€	7,2M€	8,757 M€
Montant des BCU	0,783 M€	0,242 M€	0,242 M€	0,242 M€	0,242 M€	0,242 M€	0,242 M€	0
Montant total consacré aux bourses de l'enseignement supérieur	5,532 M€	6,860 M€	6,908 M€	7,055 M€	7,077 M€	7,240 M€	7,442 M€	8,757 M€

*BCS : bourses sur critères sociaux*

*BCU : bourses sur critères universitaires*

## Les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

L'évolution de ces crédits est harmonisée avec les montants alloués par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'année 2008/2009 est marquée par la refonte des critères d'attribution des bourses nationales sur critères sociaux, notamment la création du sixième échelon, la création du complément « aide au mérite », la création de « l'aide d'urgence ». Le système est aussi plus lisible : passage de 20 critères d'attribution à 3 depuis la rentrée 2008.

Les taux et échelons, ainsi que les plafonds de revenus sont identiques à ceux appliqués au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Réparties en sept échelons de 0 à 6 depuis le mois de janvier 2008, les bourses sur critères sociaux sont destinées à aider les étudiants issus des milieux les plus modestes. Elles sont attribuées pour neuf mois en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal, appréciées par rapport à un barème national et de deux critères d'attribution : l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études et le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux, originaires des départements et collectivités d'outre-mer peuvent obtenir le maintien de leur bourse pendant les grandes vacances universitaires selon certaines conditions. Ce versement est aussi appelé quatrième terme.

**Tableau IX – Répartition des boursiers sur critères sociaux par échelon en 2007/2008 et le montant de bourse correspondant**

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2008/2009
échelon 0 (1)	0	0	0	0
1 <sup>er</sup> échelon	1 315	1 355	1 389	1 424
2 <sup>e</sup> échelon	1 982	2 042	2 093	2 145
3 <sup>e</sup> échelon	2 540	2 617	2 682	2 749
4 <sup>e</sup> échelon	3 097	3 190	3 269	3 351
5 <sup>e</sup> échelon	3 554	3 661	3 753	3 847
6 <sup>e</sup> échelon	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	4 019

1) exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale selon les conditions du décret n° 84-13 du 5 janvier 1984

**L'aide au mérite** est un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Son montant : 1 800 euros sur 9 mois (200 euros par mois).

Elle remplace les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite.

Elle est attribuée :

- aux bacheliers mention « Très bien » éligibles aux bourses sur critères sociaux,
- aux meilleurs étudiants éligibles aux bourses sur critères sociaux,
- aux étudiants méritants non boursiers sur critères sociaux mais dont la famille n'est pas imposable sur le revenu à condition d'avoir au préalable déposé un dossier social étudiant.

Comme le montre le tableau X ci-après, les étudiantes bénéficient majoritairement de cette mesure.

**Tableau X – Répartition par établissement et par genre de l'aide au mérite**

<b>Aide au mérite 2008/2009</b>		
<b>Établissement</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>AgroSup Dijon</b>	9	1
ESITPA	5	2
<b>ENFAT</b>	0	1
<b>ENVT</b>	6	0
El Purpan	0	2
<b>ENITAB</b>	0	0
<b>Montpellier SupAgro</b>	6	2
<b>Agrocampus Ouest</b>	22	4
<b>ENITIAA</b>	3	0
<b>ENVN</b>	1	0
ESA Angers	6	7
ISA Lille	7	3
IP LaSalle Beauvais	9	10
<b>ENITAC</b>	5	1
<b>ENGEES</b>	3	0
<b>ENVL</b>	3	3
ISARA Lyon	2	1
<b>AgroParisTech</b>	8	3
<b>ENSP</b>	2	1
<b>ENVA</b>	6	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>41</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>70,92</b>	<b>29,08</b>

**L'aide d'urgence** a été mise en place également à la rentrée 2008. Son objectif est d'apporter une aide financière rapide et personnalisée aux étudiants devant faire face à des difficultés comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée.

L'aide d'urgence peut être :

- soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés,
- soit une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes.

### 1.3.4 – L'employabilité des diplômés de l'ESAV

Afin d'évaluer le niveau actuel d'adéquation entre formation et emploi et de consolider cette relation, le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à l'ENESAD de faire le point des études déjà réalisées sur les rapports entre formation et emploi des diplômés de l'ESAV et de compléter ces travaux en 2007-2008. Quatre entrées ont été proposées qui permettent de comprendre le rôle de chacun des acteurs qui participent à construire ce qu'on appelle « l'employabilité » des ingénieurs: le marché du travail, les entreprises, les individus et leurs projets, les formations.

#### **Le marché de l'emploi**

Ce travail de synthèse s'appuie sur deux approches différentes et complémentaires: les résultats de trois études conduites en 2006 et 2007, et l'analyse des 2 700 offres d'emploi transmises par l'APECITA en 2007. Il en ressort que l'emploi des ingénieurs est fortement déterminé par les secteurs d'activité traditionnellement investis par l'ESAV et par la taille des entreprises de ces secteurs.

#### **De la formation à l'emploi**

L'étude 2006 sur l'insertion des diplômés 2000 et 2001 montre que, 16 mois après l'obtention du diplôme, 73% des jeunes ingénieurs ont une activité professionnelle. Selon l'étude Trajectoires (2007), 4 ans et demi après l'obtention du diplôme en 2002, le taux net d'activité atteint 95,3%, pourcentage inférieur de 1,8 point pour les femmes.

**Des emplois en province et dans de petites entreprises:** L'étude de 2006 montre que majoritairement les ingénieurs de l'ESAV travaillent en province (68,1 % des hommes et 73,5% des femmes) et dans des entreprises de moins de 2000 salariés (73%). Les trajectoires de la cohorte 2002 confirment cette tendance. En 2007, 43,1% travaillent dans des PME de moins de 100 salariés, 12,1% dans des entreprises de 500 à moins de 2000, 27% dans les entreprises de plus de 2000 salariés et 16,8 % dans des TPE. Ces résultats sont cohérents avec le fait que, selon une étude de 2007, la majorité des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés.

**Six secteurs d'emploi et six fonctions dominant.** A eux seuls ils représentent 79,5% des emplois tenus par les ingénieurs de l'ESAV sous tutelle du MAP dont 84,2% par des femmes et 71,4% par des hommes. Par ordre décroissant ce sont :

- Industrie Agroalimentaire (18,8%) ;
- Organisation Professionnelle Agricole (13,9%) ;
- Entreprises de service (13,8%) ;
- Administration (13,1 %) ;
- Commerce et distribution (12,5%) ;
- Enseignement et recherche (7,4%).

Six fonctions représentent à elles seules 71,34% des emplois occupés : études, recherche et développement, conduite de projet ; conseil; marketing /commerce ; administration, gestion, organisation; économie, finance; contrôle qualité.

**Quatre classes d'emplois** ressortent de l'analyse des offres de l'APECITA dont les trois premières, seulement, apparaissent cohérentes avec le diplôme d'ingénieur malgré des écarts de salaire importants.

La 1<sup>ère</sup> classe regroupe ceux dont les fonctions sont l'animation, la formation, le conseil, la conduite d'études. Quelquefois il est mentionné poste évolutif vers des fonctions de management ou à responsabilité.

La 2<sup>e</sup> classe regroupe des emplois où dominant l'expertise technique, la responsabilité de projet, la conduite de travaux recherche/développement.

La 3<sup>e</sup> classe regroupe les emplois où dominant le management et l'encadrement, la gestion administrative et financière, la direction de projet. Dans cette classe, l'expérience est mise en avant. Trois secteurs y dominant : industrie agro-alimentaires, commerce distribution et services.

La 4<sup>e</sup> classe, par contre, regroupe des emplois dont les fonctions sont techniques. Ils peuvent être considérés, comme des emplois de niveau technicien supérieur.

### **Les entreprises**

38 entretiens ont été réalisés auprès de dirigeants d'entreprise, de responsables du recrutement ou responsables des relations avec les écoles. Les secteurs « débouchés naturels » des ingénieurs agronomes sont représentés (IAA, cosmétique, énergie/environnement, ... ) mais également des secteurs autres, recruteurs importants d'ingénieurs, tels que la banque/finance, le conseil, le transport/logistique ou encore la grande distribution.

Le recrutement des jeunes diplômés est primordial pour de nombreuses entreprises. Ils sont les managers de demain. Leur recrutement doit combler la vague de départs à la retraite des classes d'âge de l'immédiat après-guerre. Les tensions sur le marché du travail et la crainte d'une pénurie à venir d'ingénieurs renforcent ce souci des entreprises d'attirer, intégrer et fidéliser les jeunes ingénieurs. Mais persiste une hiérarchie implicite des diplômés. C'est en grande partie la capacité d'attraction de l'entreprise ou du secteur d'activité qui détermine le niveau de recrutement. Aux grandes entreprises et aux secteurs bénéficiant d'une bonne image (banque/assurance par exemple), les diplômés des écoles du 1<sup>er</sup> groupe, les écoles de l'ESAV n'y sont pas citées spontanément, aux plus petites entreprises, aux filiales régionales, aux secteurs moins attractifs (industrie, grande distribution), les jeunes diplômés des écoles du second groupe et des filières universitaires.

Les secteurs traditionnellement employeurs d'ingénieurs agronomes ont des difficultés de recrutement. Le secteur des semenciers, la grande distribution alimentaire n'attirent pas les jeunes diplômés de l'enseignement agronomique en raison « d'un déficit d'image, de mauvaises conditions de travail, d'un manque de compétitivité salariale ».

La stratégie de recrutement des entreprises est le choix du moindre risque. Les entreprises mettent en œuvre une panoplie d'outils pour attirer et capter les candidats : sites internet, forums, salons, campagnes de communication institutionnelle, actions de communication et de promotion avec les écoles ... Il s'agit de recruter des jeunes diplômés des écoles reconnues pour la qualité de leur sélection et leur niveau d'enseignement : sélection par les classes préparatoires, classement final du candidat dans telle ou telle école qui est pris comme un indicateur de son niveau et de son potentiel, mais, surtout, les stages qui font office de pré-recrutement.

Les entreprises utilisent le réseau des anciens élèves, parce qu'il facilite le contact avec l'école, la connaissance du contenu de la formation, la bonne intégration du jeune diplômé. Un responsable souligne que cette stratégie est moins favorable aux ingénieurs agronomes car ils sont peu nombreux aux postes de direction.

Elles souhaitent construire des partenariats avec les écoles : contact suivi avec le responsable des relations avec les entreprises, contact avec l'équipe pédagogique, intervention dans un cours sur un thème particulier, ... Certaines entreprises connaissent peu les écoles agronomiques et manquent de repères dans leurs relations avec les établissements de l'ESAV.

Une faible visibilité des jeunes diplômés des écoles agronomiques, fait qu'ils sont peu reconnus comme des ingénieurs généralistes. Les formations des écoles agronomiques sont perçues comme des formations spécialisées. Les trois principaux points faibles des agronomes selon les recruteurs : « ils ne connaissent pas l'entreprise », « ils ne savent pas manager », « ils n'ont pas la fibre commerciale ». Hors des secteurs « débouchés naturels », les écoles agronomiques sont peu connues des responsables de recrutement, à part parfois l'INA-PG. La notoriété d'une école se fait beaucoup en fonction de sa spécialité, de sa

proximité géographique, et du contact établi entre l'école et l'entreprise. Par ailleurs, les recruteurs perçoivent que les jeunes s'orientent vers cette filière avec une réelle motivation et un projet professionnel réfléchi et construit. Ce qui les rendrait moins adaptables.

### **Les trajectoires de 43 ingénieurs diplômés en 2002**

L'étude des trajectoires de 43 ingénieurs de l'ESAV, sortis depuis cinq ans de leur école respective, a pour objectif d'identifier comment les ingénieurs, ont négocié leur parcours, avec ses contraintes et ses opportunités, en fonction de leurs objectifs personnels de formation et d'activité professionnelle. Quel rôle attribuent-ils à leur formation, au marché de l'emploi, aux entreprises et organisations employeuses, à eux-mêmes, dans la construction de leur employabilité ? Mais aussi dans quels métiers et dans quels statuts d'emploi cette employabilité est-elle reconnue ?

En continuant des études en biologie, la majorité des ingénieurs ont, depuis longtemps, une idée de ce qu'ils ont envie de faire, et même une passion, que cela concerne un domaine d'études ~ la biologie, les mathématiques, l'écologie ~ ou un champ de connaissances et de pratiques ~ la médecine humaine ou vétérinaire, l'agriculture, la forêt, l'aménagement du territoire, l'environnement, la nutrition - un secteur ou un cadre d'activité - l'industrie, les PME, une agriculture différente ... Cependant, à l'issue du bac, la moitié des futurs ingénieurs s'informe pour choisir la filière ESAV, l'autre moitié ne s'informe pas ou peu. Ils choisissent, d'abord, de poursuivre des études parce qu'ils sont bons élèves. La réussite scolaire peut ainsi amener beaucoup de jeunes bacheliers à poursuivre « naturellement » en classes préparatoires ou à l'université sans se préoccuper des débouchés de la filière qu'ils empruntent. L'excellence scolaire devient ainsi un leurre par rapport aux difficultés qu'ils risquent de rencontrer lors de la recherche du premier emploi.

Quatre grandes catégories d'entrée dans ce premier emploi ont été repérées qui montrent que le diplôme ne protège pas de ces difficultés. La moitié des ingénieurs de l'échantillon anticipe et trouve un emploi correspondant au projet et à la spécialisation dès la sortie de l'école ou quelques mois plus tard. L'autre moitié a des difficultés et doit utiliser deux autres stratégies d'entrée : réagir rapidement à l'absence d'emploi dans sa spécialisation en changeant de secteur d'activité ou en se formant à d'autres fonctions ; ou prendre des emplois d'attente (de technicien, de formateur) en anticipant une amélioration à l'emploi suivant. Créer sa propre entreprise est la 4<sup>e</sup> entrée possible.

Par ailleurs, lors du premier emploi, les recrutements à long terme se font plutôt dans les grandes entreprises de type industriel ou de service et dans les collectivités territoriales, les ingénieurs débutants en sont les futurs cadres. Ces ingénieurs ont des fonctions correspondant à la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> classe des offres APECITA. Les contrats à court et moyen terme sont dans les PME et les OP A<sup>5</sup> et correspondent aux deux autres classes des offres. Beaucoup de ces emplois à court ou moyen terme présentent un grand intérêt quant à leur diversité et parce qu'ils mettent les jeunes ingénieurs en contact direct avec le tissu économique et social d'un territoire avec des responsabilités d'audit, de conseil, d'animation, de montage de projets, de coordination. Mais ils ne permettent pas toujours de construire une trajectoire d'ingénieur.

Trois catégories de secteurs d'emploi et de métiers caractérisent les trajectoires des ingénieurs de l'ESAV, avec des conceptions de l'ingénieur, des conditions d'emploi, des activités et des conditions de rémunération très différentes :

- cadres et experts de grandes entreprises ou administrations : leur conception d'un ingénieur est celle d'un cadre chargé de manager des équipes, capable de prendre des responsabilités et d'avoir une autonomie de décision tout en répondant aux objectifs des entreprises ; ceux qui sont recrutés comme experts visent, d'abord, une autonomie de conception et de réalisation, une complexité d'activités en rapport avec leur expertise. Ils ont tous le statut de cadre ;

---

<sup>5</sup> Organisations professionnelles agricoles

- cadres ou experts en PME et TPE classiques ou innovants (bureaux d'audit et de conseil, bureaux de gestion de l'environnement, commerce équitable, etc.) : la recherche d'indépendance peut s'allier à la recherche d'emplois innovants et/ou éthiques dans des PME ou TPE en plein développement ;
- cadres ou experts chargés de mission multi-acteurs : en OPA ou en service public. Ils ont en commun d'être au service de publics particuliers, les agriculteurs et leurs institutions (associations, Chambres, SAFER, ... ) ; ou au service de publics plus larges en lien avec les questions d'environnement, d'agriculture, d'aménagement et de paysage (DDA : gestion de l'eau dans les communes, Collectivités territoriales : administration des parcs départementaux, etc.).

Ainsi, les conditions d'emploi et de rémunération sont inégales selon les offres faites aux ingénieurs de l'ESAV. Mais l'étude des trajectoires montre que les jeunes ingénieurs trouvent à justifier leurs conceptions d'un ingénieur dans des activités et des fonctions très différentes : encadrement ou expertise en grande entreprise, mais aussi dans des activités innovantes de PME, au service de publics agricoles ou plus larges, en cherchant des moyens de poursuivre deux carrières de cadres au même endroit quand ils sont en couple, en n'hésitant pas à changer d'emploi quand ils ont le sentiment de ne plus rien apprendre et de ne plus progresser. Les inégalités dans la reconnaissance de leurs qualifications et le devenir de secteurs comme l'agriculture et l'environnement, sont, toutefois, pour eux, sources d'interrogation.

### **Les formations**

La formation dans les écoles est abordée du point de vue des diplômés/es de la promotion 2002, des entretiens longs ayant eu lieu avec un échantillon représentatif de 43 d'entre eux.

Le but n'était pas de rendre compte d'une façon exhaustive de leur jugement sur leur formation mais d'en repérer les points le plus saillants ainsi que leur perception de la reconnaissance de leurs écoles respectives par les milieux professionnels.

D'une part, on fait le constat du sentiment d'un écart important entre activité scolaire et activité professionnelle et, ce, malgré l'existence de stages et de nombreuses activités prenant en compte la vie professionnelle.

D'autre part, on formule une demande d'ouverture des écoles et des études sur toutes sortes de domaines : d'abord ouverture sur les entreprises par les stages mais aussi l'intervention de professionnels en formation ; ouverture à l'international, pays avancés et pays émergents ; ouverture vers les métiers du futur et, donc, réflexion sur les spécialisations ; ouverture vers des pédagogies qui permettent aux étudiants/es de s'impliquer, avec des enjeux professionnels ; ouverture des enseignements l'économie et les sciences sociales ; liberté d'initiative pour faire des itinéraires choisis en fonction d'un projet, dans le cadre d'une école ou de plusieurs ; maintien du caractère généraliste des écoles, signe de l'appartenance des écoles de l'ESAV à l'ensemble des écoles d'ingénieurs : il favoriserait leur visibilité ainsi que le recrutement pour une gamme large de métiers.

Selon les groupes d'écoles, des propositions traduisent ces préoccupations : mettre en valeur, auprès des employeurs le parcours d'excellence des classes préparatoires où se développent les capacités de raisonnement de l'ingénieur ; reconnaître que les écoles spécialisées sont généralistes dans un domaine de spécialisation ; revaloriser la formation d'ingénieurs pour les métiers liés à l'agriculture et montrer l'importance des ingénieurs dans l'évolution vers une agriculture plus adaptée aux enjeux actuels.

Des aides à l'insertion sont aussi demandées en dernière année de formation. Mais les diplômés/es donnent d'abord de l'importance à tout ce qui, dans l'organisation de la formation, les contenus et les pédagogies mises en œuvre, permet de construire un projet et d'avoir une idée plus précise des métiers et conditions d'emploi. Ce qui veut dire que cette activité de professionnalisation, d'élaboration de projet et de construction de compétences en rapport avec ce projet relève d'abord de la responsabilité de la formation et, donc, des enseignants.

Le caractère généraliste de la formation est, donc, particulièrement argumenté par les ingénieurs de toutes les écoles. Leur orientation vers les sciences du vivant est aussi la marque d'une spécificité partagée malgré la variété des cursus, spécificité à remettre en valeur dans le champ économique et social.

## II – Les moyens

### 2.1 – Les personnels de l'enseignement supérieur

Les 878 enseignants-chercheurs du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (y compris les agents contractuels assimilés) sont répartis entre le corps des professeurs (308 agents) celui des maîtres de conférence (570 agents). Les statuts de ces corps<sup>6</sup> sont alignés sur les statuts des universitaires, que ce soit pour les catégories qui le composent (professeurs et maîtres de conférence), les conditions de recrutement et le déroulement de carrière. Cette volonté d'assimilation a permis aux enseignants-chercheurs de bénéficier d'une pleine reconnaissance de leurs travaux dans le cadre de la constitution et de l'évaluation des unités mixtes de recherche (UMR), dans lesquelles ils se retrouvent aux côtés des universitaires et des chercheurs des grands organismes de recherche (INRA, CNRS, CEMAGREF ...).

De ce fait, le MAAP est confronté aux mêmes questions et aux mêmes débats qu'à l'université et au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : redéploiement par discipline dans un contexte de renouvellement des générations, attractivité des carrières, évaluation des enseignants-chercheurs, question du statut unique enseignant/chercheur. La politique de l'emploi scientifique ne peut donc être conçue de manière autonome au sein du MAAP et doit intégrer les réflexions en cours au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les ingénieurs et inspecteurs de la santé publique vétérinaire (194 agents) et les professeurs de l'enseignement secondaire et technologiques (115 agents) forment le groupe des IPAC (309).

Les IATOS sont répartis en deux grandes filières, la filière administrative (358 agents) et la filière formation recherche (1 040 agents).

La filière administrative, outre les personnels sous statut d'emploi d'encadrement supérieur (30) comprend 41 attachés, 110 secrétaires administratifs et 177 adjoints. Depuis 2007, ces trois corps sont désormais uniques au MAAP et résultent de la fusion des anciennes composantes administration centrale-services déconcentrés-enseignement agricole. Ces agents rejoignent l'enseignement supérieur par mobilité, compte tenu du fait que le recrutement initial est devenu une procédure globale.

La filière formation recherche comprend trois corps de catégorie A (76 ingénieurs de recherche, 152 ingénieurs d'études et 50 assistants-ingénieurs), 1 en B (283 techniciens) et 1 en C (479 adjoints techniques). L'ensemble des agents travaille quasiment exclusivement dans les établissements d'enseignement supérieur : les procédures de gestion en sont ainsi simplifiées dans la relation avec les autres intervenants du MAAP (Secrétariat Général et Contrôle Budgétaire Comptable et Ministériel) pour, notamment, les ouvertures de concours selon un calendrier régulier. Cette gestion permet de pourvoir des postes toujours vacants après la phase de mobilité, et d'augmenter la proportion d'agents nommés par la voie interne (requalifications de C en B et de B en A). Depuis 2007, des recrutements ont été aussi opérés sur des fonctions et des métiers particuliers, en soutien à l'activité des enseignants-chercheurs (praticiens hospitaliers, techniciens en clinique vétérinaires, .....).

Comme évoqué ci-dessus, l'évolution du régime indemnitaire avec les autres catégories de personnels reste une préoccupation, ainsi que les modifications statutaires qui concernent les corps homologues à cette filière, présents dans les Universités et les organismes de recherche.

---

<sup>6</sup> décret n° 1992-171 du 21 février 1992

Afin de mieux connaître l'ensemble de la communauté de travail de l'ESAV, une enquête portant sur les personnels contractuels d'établissement a été réalisée lors des entretiens de gestion avec la DGER entre juin et juillet 2007, puis consolidée jusqu'en novembre. On recense (en ETP) en totalité 898 contractuels, répartis entre 690 agents sur dotation des établissements (77 %) et 208 recrutés sur conventions (23 %).

Si on ajoute les 2 548 agents gérés au niveau central par le MAP, en prévision fin 2007, on obtient une communauté de travail totale de 3 446, l'ensemble des contractuels en établissement représentant alors 26 % de celle-ci.

Sur les 898 contractuels, les agents en CDD, très majoritaires, représentent 73 % du total, et ceux en CDI, 18 %. Si on considère les contractuels sur dotation, on obtient 67 % de CDD et 21 % de CDI. Avec les contractuels sur conventions, les pourcentages respectifs s'élèvent à 93 et 5 %.

Sur ces mêmes 898 agents, la répartition par catégories d'établissements est la suivante : 36 % sont affectés en ENV, 39 % dans les ENSA, et 24 % dans les ENIT.

## 2.2. – Les moyens financiers

**Tableau XI – Moyens budgétaires du programme « enseignement supérieur et recherche agricoles »**

Titre	Intitulé	LFI 2006 M€	LFI 2007 M€	LFI 2008 M€	PLF 2009 M€	Evolution en %
Personnel	Action : enseignement supérieur	220,608	232,066	237,226	254,274	7,2
	Personnel de l'enseignement supérieur public	145,027	156,658	157,078	162,954	3,7
Hors personnel	Financement des établissements publics	46,609	46,251	48,548	56,921	17,2
	Financement des établissements privés	21,559	21,707	23,400	24,400	4,3
	Aide aux étudiants	7,413	7,451	8,200	10,000	22
Personnel	Action : recherche, développement et transfert de technologie	41,135	43,779	44,744	43,578	-2,6
	Personnel de recherche	15,679	2,277	2,558	3,744	43,4
Hors personnel	Appui à la recherche	9,722	32,699	27,413	27,934	1,9
	Transfert de technologie	15,734	8,803	14,773	11,900	-19,4
<b>Total</b>				<b>281,970</b>	<b>297,852</b>	<b>5,6</b>

En ce qui concerne l'action « enseignement supérieur », la dotation 2009 progresse de + 7,2%. Cette augmentation permettra la poursuite du mouvement de regroupement des établissements et le programme de restructuration et de mise en sécurité de l'école nationale vétérinaire d'Alfort ainsi que le renforcement des actions en matière de vie scolaire.

## 2.2.1 – Les crédits d'investissement

**Tableau XII – Les crédits d'investissement**

<i>en autorisation d'engagement</i>	Exécution 2006 en M€	Exécution 2007 en M€	Exécution 2008 en M€	prévision 2009 en M€
Contrats de Projets Etat-Région	4 438 627	2 315 000	4 016 000	4 426 500
Opérations de mises en sécurité	4 301 900	5 887 777	5 328 256	6 511 528
Autres opérations	0	317 223	40 491	185 273
<b>Total</b>	<b>8 740 527</b>	<b>8 520 000</b>	<b>9 384 747</b>	<b>11 123 301</b>

Par ailleurs, en 2009, des crédits d'un montant de 7 M€ seront mobilisés au titre du Plan de relance du gouvernement destinés aux travaux d'accessibilité et de rénovation thermique des bâtiments.

Hors contrat plan, 19 opérations ont été engagées pour un montant total 5,353 M€ en AE et 17 opérations ont été financées pour un montant de 7,874 M€ en CP.

L'objectif fixé en LFI 2008 (6,400 M€ en AE et 6,610 M€ en CP) n'a pas été atteint en AE mais dépassé en CP. En effet, bien que le nombre d'opérations réalisées soit inférieur aux prévisions (21), les montants mobilisés pour chaque opération ont été plus importants, permettant ainsi de rattraper le retard pris dans les travaux.

Les opérations financées dans le cadre des CPER ont porté principalement sur la rénovation ou la construction de bâtiments. Le nombre d'opérations engagées s'est élevé à 4 en 2008 pour 4,016 M€ d'AE (il devrait être de 9 en 2009 pour un montant de 3 M€).

En ce qui concerne les crédits de paiement, 3,079 M€ ont été consacrés en 2008 pour honorer les engagements pris sur l'ancien CPER 2000-2006 et lancer les premières tranches de financement liées aux études avant travaux de construction relatives aux CPER 2008-2013 (notamment les plates-formes de recherche animales pré cliniques, le secteur de « manipulation sécurisée », les travaux de restructuration).

Pour 2009, les crédits en autorisation d'engagement seront utilisés afin de poursuivre les tranches successives des opérations en cours et lancer des nouveaux projets en liaison directe avec les pôles de compétitivité : « Cap Agro Innovation » et « laboratoires de pathovigilance des abeilles » à Montpellier SupAgro, « centre de transfert horticulture et paysage urbain » à l'Agrocamups Ouest, « équipement du centre hospitalier vétérinaire » à l'ENVA, « plate-formes de recherche clinique » à l'ENVT, « extension des laboratoires » et « équipement de la halle technologie » à l'ENITIAA, ...

L'objectif fixé en LFI 2008 (2,97 M€ en AE et 4,37 M€ en CP) a été dépassé en AE mais pas réalisé en CP, compte tenu du nombre d'opérations finalement retenues en 2008 (4 au lieu de 14 prévues). En contrepartie, le montant consacré à chaque opération a ainsi pu être plus conséquent.

Enfin, il convient de noter que 179 905 € ont été exécutés à tort sur la partie investissements CPER, alors qu'ils auraient dû être en « hors CPER ».

## 2.2.2 – Les crédits de fonctionnement

Concernant l'enseignement public, la subvention de fonctionnement se décompose entre le fonctionnement de base des établissements et les moyens attribués au titre de la contractualisation.

Les crédits de fonctionnement des écoles se sont élevés en 2008 à 33,746 M€, incluant 0,650 M€ en provenance du programme 143 « enseignement technique agricole » pour accompagner la fusion du CNPR avec l'ENESA de Dijon.

22,213 M€ ont été consacrés au fonctionnement de base des écoles et 11,532 M€ au titre des contrats. Dans ce cadre, les paramètres pris en compte sont propres à chaque contrat et aux actions retenues par les établissements, qui relèvent de la pédagogie, de la vie étudiante, de la formation continue, de l'international, de la politique scientifique ou de la prise en compte de missions spécifiques confiées à certains établissements.

## III – Les évolutions

### 3.1 – La réorganisation de l'enseignement supérieur agricole

Le processus de réorganisation engagé en 2004 a été poursuivi par la création de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest – EPCSCP grand établissement)<sup>7</sup>, et approfondi par les travaux préparatoires à un resserrement des liens avec les organismes de recherche.

#### 3.1.1 – L'organisation d'Agrocampus Ouest

Ce nouvel établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP-grand établissement), membre fondateur de deux PRES régionaux, est implanté sur deux sites (Rennes et Angers) rassemblant plus de 2 000 personnes. Il réunit 135 enseignants-chercheurs, 1 650 étudiants inscrits dans ses quatre cursus d'ingénieurs et autres formations allant de la licence au doctorat (120 doctorants, co-accréditation dans cinq écoles doctorales). Au sein de ses deux centres de formation et de recherche, Agrocampus Ouest mène des recherches académiques et finalisées, en partenariat étroit avec l'INRA, et des activités de transfert et de développement en lien avec trois pôles de compétitivité (Mer Bretagne, Végépolys, Valorial).

Par cette nouvelle configuration, Agrocampus Ouest s'inscrit pleinement et durablement dans la dynamique de construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Agrocampus Ouest est certifié pour la formation en agro-bio-sciences : le vivant y est étudié dans sa complexité par des approches agronomiques et agroalimentaires autant qu'économiques, managériales et sociales.

**L'offre de formation d'Agrocampus Ouest** couvre tout le champ LMD (bac +3 à bac +8). Elle comporte :

- **4 cursus d'ingénieur** (agronome, en agroalimentaire, en horticulture, en paysage) ;
- **8 licences professionnelles** : biologie analytique et expérimentale des microorganismes du végétal et l'animal (BAEMOVA) -coopération interprofessionnelle des zones côtières (CIZC) -coordonnateur professionnel d'aménagement paysager-développement, recherche en arts culinaires industrialisés (DRACI)- pratiques agricoles, aménagement rural, techniques alternatives et gestion écologique des ressources (PARTAGER), manager en entreprise d'horticulture et de paysage, métiers du conseil en élevage (IUT Angers) métiers du conseil en élevage (IUT Brest) ;

<sup>7</sup> Code de l'éducation article L717-1 - Décret n°2008-616 du 27 juin 2008 JORF du 28 juin 2008

- **16 masters** (neuf masters en sciences, technologie, santé, deux masters en sciences humaines et sociales, un master en sciences et technologies, un master en sciences de la mer et du littoral, un master en économie, gestion, un master en géographie, aménagement, un master international développement rural -IMRD) ;
- **le doctorat** (co-accréditation de cinq écoles doctorales).

Des actions de formation continue inter-entreprises, intra-entreprises, à la carte, diplômantes, en e-learning, la validation des acquis de l'expérience, la validation de l'enseignement supérieur, sont également proposés ainsi que le diplôme d'ingénieur diplômé par l'Etat (DPE).

Cette offre est mise en œuvre par deux centres de formation et de recherche : l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes et l'Institut national d'horticulture et de paysage d'Angers.

1) L'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire (Rennes) comprend cinq départements d'enseignement et de recherche auxquels s'ajoutent un département des langues et le pôle halieutique.

- Le **département agriculture, espaces ruraux et environnement** (AGRERE) est constitué des laboratoires : écologie et sciences phytosanitaires, écologie halieutique science du végétal et science du sol. Ils assurent les enseignements en agronomie, protection de l'environnement, agriculture durable et multifonctionnelle, eau, écologie, sol et halieutique sur le campus de Rennes. Ces enseignements sont destinés aux étudiants qui s'orientent vers les métiers de la production végétale (génétique, écophysiologie, phytopathologie, zoologie) et de la gestion des milieux naturels et cultivés (écologie terrestre et aquatique, science du sol, agronomie).

Les activités de recherche sont conduites au sein de quatre unités mixtes de recherche (UMR) avec le centre INRA de Rennes : UMR sols, agronomie et spatialisation (SAS), UMR écologie et santé des écosystèmes (ESE), UMR amélioration des plantes et biotechnologie végétale (APBV), UMR biologie des organismes et des populations appliquée à la protection des plantes (BiO3P) dans les domaines de la production végétale (génétique, écophysiologie, phytopathologie, zoologie) et la gestion des milieux naturels et cultivés (écologie terrestre et halieutique, science du sol, agronomie).

- Le **département agroalimentaire** est constitué de deux laboratoires : microbiologie et sciences des aliments et procédés industriels. Il est chargé de la formation initiale et continue en science et technologie des aliments sur le campus de Rennes. Il regroupe des compétences pluridisciplinaires (génie alimentaire, physicochimie, microbiologie, technologie, etc) et des expertises, tout particulièrement dans les secteurs des produits laitiers, des ovoproduits et du poisson. La formation agroalimentaire assurée par le département s'inscrit dans un ensemble recherche-enseignement-développement dont la mission est de contribuer à l'acquisition et à la diffusion du progrès technique scientifique. Les recherches conduites au sein du département concernent les ovoproduits et les produits laitiers dans le cadre d'une UMR Agrocampus/INRA avec le laboratoire de science et technologie du lait et de l'œuf (STLO). L'UMR STLO a pour mission de contribuer au développement de l'industrie laitière et des ovoproduits en leur permettant de mieux répondre aux exigences sociétales et qualitatives du marché.

Les enseignants-chercheurs se répartissent entre les différentes équipes de recherche de l'UMR :

- interactions, structures, fonctionnalités des protéines et lipides,
- bioactivité des composants du lait et de l'œuf & nutrition,
- dynamiques réactionnelle et diffusionnelle au sein des matrices laitières,
- interactions procédés/produits/propriétés: technologies à membranes et atomisation,
- connaissance et inhibition des microorganismes pathogènes des ovoproduits.

Le partenariat avec les structures de développement (VALORIAL, ITFF, BBA, ADRO, etc.) et les professionnels (ABEA, GenSystem,...) est très développé : il facilite le transfert des acquis de la recherche et permet de bien appréhender le contexte technico et socio-économique du secteur agroalimentaire auquel se destinent les étudiants.

- Le département économie rurale et gestion, en association avec l'INRA de Rennes, représente l'une des principales équipes françaises dans le domaine des sciences économiques et sociales appliquées à l'agriculture, l'environnement, le monde rural, les entreprises et les filières agroalimentaires. Il est constitué d'un centre de documentation et de trois laboratoires :
  - le laboratoire **économie** qui consacre ses activités d'enseignement et de recherche à l'économie de l'agriculture, des ressources et de l'espace ;
  - le laboratoire **gestion** qui travaille sur la gestion des entreprises agro-industrielles et la coordination verticale des filières alimentaires ;
  - le laboratoire **développement rural** qui regroupe des compétences en systèmes de production agricole et développement rural.
- Le **département économie rurale et gestion** assure les enseignements en économie, gestion et sciences sociales sur le centre de Rennes d'Agrocampus Ouest. Il intervient dans les cursus de formation suivants.

L'ensemble des enseignants-chercheurs du département sont intégrés à l'unité mixte de recherche « structures et marchés agricoles, ressources et territoires » (UMR SMART Agro campus Ouest -INRA).

Les travaux menés concernent l'analyse du fonctionnement et de l'évolution de l'agriculture perçue comme une activité de production alimentaire dans un environnement international en mutation, intimement liée à la gestion de l'espace, des ressources naturelles et au développement des zones rurales insérées dans la filière agro-industrielle. De façon générale, la recherche vise à mieux comprendre les mécanismes et le fonctionnement des systèmes existants afin d'éclairer les acteurs concernés et les décideurs publics. De nombreuses collaborations sont nouées avec les universités de Rennes 1, Rennes 2 et d'autres unités de recherche et universités en France et à l'étranger, ainsi qu'avec des organisations publiques et privées à l'échelle régionale, nationale et internationale.

- Le **département sciences de l'animal** est composé de trois laboratoires : biochimie, génétique, sciences et productions animales. Le champ disciplinaire de ce département couvre l'ensemble des échelles, de la molécule aux filières de productions animales, en passant par la cellule.

Les activités d'enseignement concernent principalement le cursus d'ingénieur agronome (ENSAR) et le master biologie appliquée aux productions et à la santé animales (BAPSA). Le département prend part aux activités de formation continue. Il accueille également régulièrement des doctorants au sein de ses laboratoires.

Chaque laboratoire mène ses propres activités de recherche. Le laboratoire de biochimie conduit des recherches sur la biosynthèse et les rôles nutritionnels des acides gras dans la cellule animale et humaine dans le cadre de l'USC INRA biochimie. La principale thématique de recherche du laboratoire de génétique est centrée sur l'analyse génétique du métabolisme des lipides chez les volailles et conduite au sein de l'UMR GAREn. Le laboratoire sciences et productions animales s'attache à la complémentarité entre la biologie animale et les sciences d'application et est impliqué dans deux UMR : PL et SENAH.

- Le **département sciences de l'ingénieur** est constitué de quatre laboratoires : informatique, mathématiques appliquées, physique des surfaces naturelles et génie rural, spatialisation numérique. L'étude de la pertinence des démarches et des résultats de recherche, *via* des méthodes numériques ou symboliques de plus en plus sophistiquées, est complétée par des applications en sciences de l'environnement et en agroalimentaire.

Le département assure les enseignements en informatique, en mathématiques et statistiques et en physique sur le campus.

Chaque laboratoire mène ses propres activités de recherche. Les recherches du laboratoire d'informatique portent sur l'intelligence artificielle et la gestion de connaissances appliquées à l'agronomie et à l'environnement. Le laboratoire de mathématiques appliquées mène, au sein de l'Institut de Recherche Mathématique de Rennes (IRMAR), des recherches autour de deux thèmes principaux : l'analyse factorielle de tableaux multiples et le recueil et l'analyse de données sensorielles. Le laboratoire de physique des surfaces naturelles et génie rural mène ses recherches dans le cadre de l'UMR Sol agro et hydrosystème Spatialisation (SAS).

- Le **département langues** : à Rennes, l'enseignement des langues est regroupé au sein du département langues. À Angers, celui-ci s'organise à l'intérieur du département ETIC (économie, traitement de l'information et communication).  
L'enseignement des langues vise à renforcer ou faire acquérir les quatre compétences communicatives : la compréhension écrite et orale et l'expression écrite et orale. Deux langues sont obligatoires, dont l'anglais et, au choix, l'espagnol, l'allemand ou l'italien.
- **Le pôle halieutique** est une structure pluridisciplinaire :
  - au service de projets de formation, de recherche et de transfert,
  - dans le domaine de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques,
  - en intégrant à l'amont la gestion et l'aménagement des milieux maritimes et continentaux,
  - à l'aval, l'ensemble des filières de production et de valorisation,
  - et en considérant l'ensemble des systèmes au sein d'usages concurrentiels des milieux aquatiques.

**2) L'Institut national d'horticulture et de paysage** (Angers) est organisé en cinq départements d'enseignement et de recherche.

- Le **département économie, traitement de l'information et communication** est constitué de trois équipes : langues, sciences humaines et sociales, traitement de l'information.

En termes de recherche, les enseignants-chercheurs de l'équipe sciences humaines et sociales du département sont intégrés au sein de l'UMR groupe de recherche angevin en économie et management (GRANEM).

Les enseignants-chercheurs de l'équipe traitement de l'information du département sont intégrés au sein de l'UMR SAGAH (sciences agronomiques appliquées à l'horticulture) et de l'UMR LAREMA (laboratoire angevin de recherche en mathématiques).

- Le **département génie agronomique** regroupe les enseignements relatifs à la mécanique des sols, au génie civil, à l'hydraulique, à la pédologie, à la géologie, à l'agronomie et aux mécanismes et machinismes.  
Les travaux de recherche sont conduits dans le cadre de l'UMR SAGAH (sciences agronomiques appliquées à l'horticulture) et de l'UP EPHOR (environnement de la plante horticole).
- Le **département paysage** vise à donner aux étudiants la maîtrise des méthodes, outils et techniques en paysage, et à mobiliser ces connaissances dans le cadre du projet de paysage ou (et) d'aménagement.  
Ils ont aussi pour ambition l'acquisition de la culture et des outils d'analyse que requièrent les problématiques d'aménagement. La formation scientifique, sociale et culturelle apporte aux futurs ingénieurs des compétences dans des disciplines quantitatives et sensibles.  
La formation en paysage s'organise autour des connaissances théoriques et pratiques relevant des pôles disciplinaires suivants :

- les sciences humaines et sociales : géographie sociale, droit, économie, management et langues, les sciences biophysiques : écologie, hydrologie, géomorphologie et pédologie ;
- les outils et les savoirs du diagnostic et de la création : projet de paysage, communication graphique et plastique, CAO/DAO, infographie, information géographique, photographie aérienne et ingénierie.  
Les activités de recherche du département se font *via* l'UMR groupe de recherche angevin en économie et management (GRANEM) – Université d'Angers et l'UP paysage.
- **Le département sciences biologiques** a pour missions :
  - d'organiser et dispenser les enseignements de sciences biologiques fondamentales sous-jacentes aux métiers de l'horticulture et du paysage ;
  - de proposer des modules d'enseignement et intervenir dans des modules d'enseignement organisés par d'autres départements ;
  - d'offrir et de gérer une formation professionnalisante dans les domaines de la santé du végétal (option SEVE), et de l'amélioration des plantes et la production de semences (option APS) ;
  - de collaborer avec d'autres institutions dans ses formations en écologie (master éco-ingénierie des zones humides et biodiversité), en paysage (master paysages et médiations), en biotechnologies (master TVPS), dans le domaine des semences (master BVI), en protection des plantes (master santé des plantes), dans la formation à la recherche (master BioVIGPA) ;
  - de maintenir un plateau technique autour des biotechnologies, mis à disposition des équipes d'enseignement et des équipes de recherche.
- Le département de sciences biologiques est structuré en quatre équipes d'enseignement :
  - botanique-écologie-malherbologie ;
  - génétique et amélioration des plantes ;
  - biologie et physiologie végétale ;
  - protection des plantes.

Les 14 enseignants-chercheurs sont rattachés à six équipes de recherche non superposées aux équipes d'enseignement.

- Unité Mixte de Recherche GenHort (génétique et horticulture) ;
- UMR PaVé (pathologie végétale) ;
- UMR PMS (physiologie moléculaire des semences) ;
- UMR Bio3P (biologie des populations appliquée à la protection des plantes) ;
- UMR SAGAH (sciences agronomiques appliquées à l'horticulture) ;
- Unité propre paysage.
- **Le département Sciences et techniques des productions horticoles** est structuré en trois équipes pédagogiques recouvrant les trois grands secteurs de l'horticulture :
  - horticulture ornementale ;
  - productions légumières et grainières ;
  - arboriculture fruitière.

L'enseignement dispensé par le département est centré sur la compréhension et la maîtrise du fonctionnement intégré des systèmes horticoles ainsi que sur la connaissance des plantes horticoles et de leur utilisation (alimentation, paysage). Il mobilise de ce fait un vaste ensemble de connaissances biologiques, agronomiques et économiques. Il comporte des enseignements généraux communs aux trois secteurs de l'horticulture (ornement, légumes, fruits) et des aspects plus spécifiques de chacun d'entre eux. Il intègre ses connaissances dans des approches systémiques relatives aux filières, aux techniques de production, aux systèmes de culture....

L'activité de recherche du département se fait *via* l'UMR génétique et horticulture (GENHORT) – INRA, Université d'Angers.

### 3) Valorisation de la recherche

Afin de faciliter le transfert de technologies et de savoir-faire de ses laboratoires de recherche vers les entreprises et collectivités, Agrocampus Ouest s'est doté d'un bureau conseil, étude, expertise sur le centre de Rennes. Depuis 2004, cette structure a vocation à prendre en charge toutes les démarches administratives et financières liées aux collaborations entre les laboratoires de recherche d'Agrocampus Ouest et les organisations publiques ou privées. Les missions du bureau conseil, étude, expertise :

- apporter une valorisation économique aux travaux de recherche menés à Agrocampus Ouest (transfert de technologies et dépôt de brevets) ;
- offrir une prestation d'expertise scientifique et technique ;
- résoudre des problématiques d'entreprise via des projets d'étudiants afin de les préparer à la vie professionnelle en leur confiant un projet de la conception jusqu'à la réalisation ;
- accompagner la création d'entreprises innovantes en lien avec des incubateurs ;
- diffuser auprès des entreprises les technologies les plus innovantes issues de la recherche par des actions de formation continue.

#### 3.1.2 – Les synergies avec les organismes de recherche

A la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS a étudié « *les voies de modernisation de nos structures de recherche et d'enseignement supérieur en matière d'agriculture, d'alimentation, de sécurité sanitaire, de santé animale et de développement durable* ».

Son rapport examine en premier lieu les finalités d'un rapprochement des opérateurs concernés.

Une analyse stratégique du dispositif amène tout d'abord à souligner :

- l'importance des défis que doivent relever ces opérateurs pour produire et transmettre les connaissances nécessaires à l'élaboration de nouveaux modèles d'agriculture, d'alimentation et de gestion durable des territoires, tant au Nord qu'au Sud ;
- la nécessité d'adopter une vision beaucoup plus intégrée de l'ensemble « recherche, formation, développement » et, plus globalement, de remplacer une vision linéaire et descendante de cette « chaîne du savoir » par une vision beaucoup plus interactive de ces composantes et de la dynamique de l'innovation ;
- le caractère ouvert et mondialisé de ces activités, qui fait que le système français, qui représente un ensemble majeur, ne peut se limiter à « défendre son territoire » et doit avoir une véritable ambition de présence et de rayonnement international ;
- un certain nombre de faiblesses du dispositif, avec en particulier un grand nombre d'opérateurs d'enseignement supérieur de taille relativement modeste et une coordination assez lâche de l'ensemble ;
- le fait que la dynamique de restructuration de l'enseignement supérieur, à travers les PRES, ne semble susceptible de contribuer, à elle seule, ni au rapprochement entre établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, ni au rapprochement entre recherche et enseignement supérieur dans ce domaine.

Dans ce travail, le terme « agronomique » est utilisé dans un sens large, incluant les différents modes de production de ressources vivantes, alimentaires ou non-alimentaires, la transformation de ces ressources, jusqu'à leur diffusion dans les sociétés et leur devenir ultérieur, c'est-à-dire l'ensemble de leur cycle de vie et la gestion des territoires, de l'environnement et des ressources naturelles (eau, sols, air, biodiversité), en prenant en compte la diversité de leurs usages, mais aussi de leurs utilisateurs et des acteurs de leur évolution. De nombreux autres acteurs de recherche ou d'enseignement supérieur interviennent dans ce champ, en particulier dans les thématiques liées à l'environnement et que le consortium devra avoir comme ambition de les associer à ses activités.

Une approche conjointe de l'ensemble des contextes mondiaux, en dépassant les clivages thématiques ou institutionnels entre les problèmes du « Nord » et ceux du « Sud » est désormais nécessaire. L'ensemble d'opérateurs est caractérisé par une forte composante de recherche et de formation finalisées et par une approche nécessairement pluridisciplinaires de ses objets, pluridisciplinarité dépassant le domaine académique des « sciences de la vie ». Le consortium devra donc à la fois reconnaître et même cultiver cette spécificité et s'ouvrir à de nouveaux partenariats et à d'autres cultures.

Les analyses de cette première partie conduisent à énoncer ce que seraient les grands objectifs du consortium :

- contribuer à améliorer la performance du système national de recherche-formation-développement agronomique ;
- renforcer la visibilité, la reconnaissance et l'implication internationale de ce système ;
- mobiliser autour des enjeux du domaine agronomique de nouveaux acteurs, porteurs de compétences scientifiques originales.

Pour atteindre ces objectifs, le consortium se propose de :

- construire, en association avec les opérateurs concernés, une vision prospective de l'existant et des enjeux scientifiques et socio-économiques, au niveau national et international ;
- mettre en place progressivement une instance d'orientation stratégique et de coordination des missions et activités que ses membres décideront de mettre en commun ;
- s'impliquer de manière cohérente et ambitieuse dans la dynamique des pôles régionaux et assurer, au sein des pôles où ils sont présents conjointement, le développement de campus intégrés, à responsabilités opérationnelles renforcées.

La seconde partie du rapport aborde la question des modalités de création de ce consortium, de sa structure et de sa gouvernance.

Il s'agit en premier lieu des missions que les différents fondateurs pourraient exercer en commun, en insistant d'une part, sur les fonctions de veille, de prospective et d'expertise collective, et, d'autre part, sur la coordination des activités de recherche et d'enseignement supérieur. Ceci se traduirait notamment :

- par la conception de programmes de recherche intégrés, sur ressources propres ou à proposer à des agences externes ;
- par la conception de nouvelles formations pouvant être implantées en France ou à l'étranger,
- par la création d'un collège doctoral agronomique international, réseau de diverses écoles doctorales françaises ou européennes actives dans ce domaine,
- par une coordination des stratégies de recrutement et de formation des personnels ;

- par le développement de « passerelles » entre les métiers de chercheur et enseignant-chercheur.

Globalement, ce consortium, thématique et national, devra avoir beaucoup plus une fonction d'animation et de coordination stratégique que de gestion opérationnelle de moyens ou d'activités.

La question de la forme juridique à donner au consortium est examinée en détail. Après analyse d'autres formules possibles (GIS, GIP, EPA, Fondation, Association), le rapporteur conclut à l'intérêt de doter ce consortium d'une personnalité morale sous forme d'un EPCS, pour lui permettre à la fois de s'affirmer et d'être reconnu comme une entité ambitieuse et durable et d'offrir en son sein des possibilités d'évolution progressive, tant de ses missions que de sa composition. Même si elle n'a été appliquée jusqu'à maintenant qu'à des regroupements régionaux, le recours à la formule de l'EPCS pour une coopération thématique et nationale ne semble pas soulever de difficultés juridiques dirimantes.

En ce qui concerne les règles d'appartenance à ce consortium, il recommande une constitution initiale limitée à un petit nombre de fondateurs ayant le statut d'EPST, d'EPIC ou de Grand Établissement, désireux de s'investir dans sa création et de lui attribuer des moyens. De nouveaux fondateurs ayant ce statut et partageant les mêmes ambitions pourront ensuite rejoindre l'EPCS et la mise en place de conventions avec des membres associés permettra également d'élargir progressivement son périmètre.

S'agissant des relations de ce consortium avec les ministères, il n'est nullement question qu'il se substitue à ces ministères dans l'exercice de leurs attributions. La formule d'une représentation des tutelles, et d'autres ministères concernés, au conseil d'orientation stratégique du consortium est proposée.

Le consortium devra poursuivre et même renforcer les dynamiques régionales. Il conviendra donc de veiller non seulement à la compatibilité, mais à la complémentarité entre les engagements pris dans ces deux cadres. Le renforcement des relations avec les partenaires du Sud devra avoir le souci de s'appuyer sur les organisations et opérateurs existants. De même, les modalités possibles d'un partenariat renforcé avec les acteurs du développement agricole, agro-alimentaire et territorial sont esquissées mais devront être approfondies, en concertation avec ces partenaires.

Le rapporteur conclut en résumant les principaux points d'accord (sur l'analyse stratégique, le champ, l'intégration du développement et la nécessité d'une instance de concertation-coordination nationale) et de divergence (sur la forme juridique et le périmètre initial du montage) qui ont été identifiés et en esquissant les étapes possibles de la mise en place de ce consortium.

### 3.2 – La coopération internationale

La mission de coopération internationale est une composante essentielle des activités des établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Inscrite dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, elle est, par ailleurs, renforcée par le développement accru des collaborations des établissements avec des partenaires étrangers. En outre, le développement de l'espace européen de formation, pour lequel le processus de Bologne fixe une échéance forte en 2010, encourage davantage encore l'ouverture des établissements et de leurs formations à l'international.

En la matière, les établissements adoptent des stratégies diversifiées et bénéficient de plusieurs instruments d'appui.

### 3.2.1 – Des stratégies diversifiées

Conformément à la loi d'orientation de 1999, qui insiste notamment sur les échanges et mobilités d'apprenants et de personnels, les établissements mettent en place des politiques fortes d'envoi et d'accueil d'étudiants.

Les stages de courte ou moyenne durée ainsi que les périodes de formation dans des établissements partenaires sont devenus courants, voire obligatoires pour les étudiants inscrits dans certains cursus. En 2008-2009, plus de 1 600 étudiants de l'EAV ont effectué une partie de leur formation à l'étranger dont 51 % en Europe (UE et non UE) 24 % en Amériques (nord, centrale, sud et Caraïbes), 14 % en Asie-Océanie et 11% en Afrique, Moyen Orient et Océan Indien.

En retour, durant cette même année scolaire, l'enseignement supérieur agricole a accueilli plus de 1 000 étudiants étrangers provenant pour 48% d'Afrique, Moyen-Orient et Océan Indien, 20 % d'Europe, 16 % des Amériques et 16 % d'Asie-Océan Indien. 386 étudiants sont originaires des états de l'Organisation internationale de la francophonie (états-membres et états associés) et représentent 38 % des étudiants étrangers dans l'ESAV.

Enfin, les établissements s'inscrivent également dans les politiques de coopération décentralisée. Ils ont établi des relations avec 304 établissements à l'étranger dont 56,25 % en Europe, 18,75 % en Amériques, 12,2% en Asie-Océanie et 12,8 % en Afrique, Moyen Orient et Océan Indien.

Les domaines de coopération qui réunissent les établissements et leurs partenaires sont souvent très pointus et liés à leurs domaines particuliers d'études. Outre le domaine très spécifique de l'enseignement vétérinaire, l'agronomie, l'industrie agro-alimentaire, le bois, l'environnement et la viticulture-oenologie sont les principaux domaines de coopération. La mise en place des pôles de compétences, qui visent à regrouper les établissements d'enseignement supérieur en des entités plus lisibles et plus performantes, devrait également permettre, à court terme, de développer des synergies dans le domaine de la coopération internationale entre les établissements d'enseignement agricole mais également avec ceux relevant d'autres ministères.

### 3.2.2 – Une combinaison d'instruments techniques et financiers

Plusieurs instruments techniques et financiers combinés entre eux contribuent à cette activité internationale.

L'autonomie et la volonté des équipes des établissements les orientent sur des conventions de partenariats bilatéraux, des programmes d'échanges, la mise en place de double-diplômes ou de masters internationaux. L'excellence scientifique des activités de recherche conduites dans les établissements attirent également beaucoup d'étudiants étrangers, notamment ceux désireux d'obtenir une thèse. Ainsi, Agrocampus-Ouest, l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg et bien d'autres encore peuvent être citées.

Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) met en œuvre deux instruments majeurs que sont, d'une part, les bourses pour le soutien à la mobilité individuelle pour des stages à l'étranger et d'autre part, le pilotage de programmes binationaux d'échanges.

Le soutien à la mobilité individuelle a permis d'octroyer des aides à hauteur de 800 000 € en 2008. Les destinations privilégiées par les apprenants sont l'Europe, avec désormais la moitié des départs, suivie du continent américain, et enfin l'Océanie et l'Afrique. Les stages intégrant une dimension linguistique sont énormément appréciés par les étudiants, ce qui explique les destinations phares que sont l'Europe et l'Amérique du Nord.

Actuellement, deux programmes binationaux existent :

- le programme BRAFAGRI, qui prévoit des échanges d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs avec le Brésil,
- et le programme GéCo-GLEN<sup>8</sup>, qui permet à des binômes franco-allemands de faire des stages en Afrique francophone. Ils concernent environ 70 étudiants par an mais sont appelés à se développer.

Dans le prolongement d'une riche coopération entre le Brésil et la France, le programme BRAFRAGI est mis en place par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) et par le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) pour la France, par la Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de nível Superior (CAPES) pour le Brésil, dans le cadre d'une convention CAPES - DGER signée le 27 juin 2005.

Ce programme a pour objectif général de promouvoir, dans les domaines des sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires, des projets de coopération bilatérale en matière de formation des ingénieurs, d'échanges mutuels d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs, d'études comparatives et d'évaluation des cursus et des méthodes d'enseignement dans les deux pays.

Le développement du programme BRAFAGRI repose sur la notion de projets conjoints, élaborés par des établissements ou des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur des deux pays. Ces projets doivent s'inscrire dans les volets suivants :

- échanges d'étudiants pour une durée de un ou deux semestres dans les deux sens ;
- échanges d'enseignants associés aux projets ;
- organisation de séminaires et rencontres liés aux programmes.

Le premier appel d'offres a été lancé pour les années scolaire 2006/2007 et 2007/2008 auprès des établissements français et brésiliens de formation d'ingénieurs.

Le comité mixte franco-brésilien, après évaluation des projets par des experts indépendants, a retenu huit projets. Ils impliquent 14 écoles françaises d'enseignement supérieur (dont deux rattachées au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et huit universités brésiliennes.

Un total de 25 étudiants français par année scolaire ont été mobilisés dans le cadre de ce programme. En effet, en 2009 le programme commencera à fonctionner en année civile (pour mieux répondre aux exigences de la LOLF).

La mobilité des enseignants associés aux projets a été également financée, ce qui a permis de poser les premières bases d'un réseau franco-brésilien d'écoles impliqués dans le programme.

Un deuxième appel d'offres (2009/2010), a été lancé en juin 2008. Il avait pour objectifs de renouveler les projets existants et d'en intégrer des nouveaux. Il a permis également de passer à un fonctionnement en année civile, pour faciliter sa gestion vis-à-vis de la LOLF.

Huit projets ont été renouvelés (projets présentés en 2006) et trois nouveaux projets ont été acceptés, pour les années 2009/2010. Cela fait un total de onze projets BRAFAGRI, regroupant douze écoles françaises d'enseignement supérieur agronomique et dix universités brésiliennes. Ces projets devraient mobiliser environ une quarantaine d'élèves-ingénieurs par an, ainsi qu'une vingtaine d'enseignants-chercheurs. Cette montée en puissance des projets témoigne d'une meilleure appropriation du programme par les établissements et d'une meilleure communication auprès des étudiants, qui sont davantage demandeurs des mobilités BRAFAGRI.

Le premier Forum BRAFAGRI sera organisé au Brésil, dans le cadre de l'année de la France au Brésil, les 9 et 10 novembre 2009 (lieu à définir par la partie brésilienne). Il permettra de

---

<sup>8</sup> Generation Cooperation Global Education Network

consolider les bases du réseau franco-brésilien d'établissements d'enseignement supérieur agronomique et de faire évoluer le programme.

Un programme similaire d'échanges avec le Chili, CHILFAGRI, a été signé afin d'accueillir une quarantaine d'étudiants ingénieurs et vétérinaires français dans les universités chiliennes, ainsi que d'accueillir le même nombre de chiliens dans les écoles d'enseignement d'enseignement supérieur françaises. Un appel d'offres a été lancé à la fin de l'année 2008.

Le programme GeCO GLEN est un programme d'éducation au développement par la mobilité. Il est mis en œuvre en partenariat avec dix autres pays de l'Union européenne, notamment l'Allemagne via ASA-PROGRAMM, département d'InWent, agence de coopération pour le Ministère des affaires étrangères allemand.

L'activité du programme consiste à missionner des binômes franco-allemands séjournant dans des pays du Sud, en majorité francophones. En 2008, 30 jeunes français, issus essentiellement des établissements d'enseignement supérieur ont pu en bénéficier.

Les partenaires d'accueil sont des ONG, des institutions dont les champs de compétences sont dans le domaine agricole ou développement rural.

Deux grands axes d'évolution du programme sont actuellement envisagés : l'investissement des participants dans des actions d'éducation au développement après leur stage en pays tiers et la mise en réseau des partenaires du Sud pour avoir des relations pérennes et en confiance avec ces derniers.

Les programmes d'éducation et de formation européens, de type ERASMUS, ERASMUS MUNDUS mais également TEMPUS ou MEDA, sont des pourvoyeurs importants de financements et de partenaires.

En 2008, 506 étudiants ont pu bénéficier d'une bourse ERASMUS pour effectuer une mobilité, 422 en mobilité académique et 84 en mobilité de stages. Les chartes ERASMUS, qui étaient peu utilisées en 2007, le sont davantage en 2008 mais le recours à ce programme est encore trop marginal.

# **Annexes**

---

## L'enseignement supérieur agricole privé sous contrat

Les sept établissements de l'enseignement supérieur agricole privé (ESAP) dispensent des formations d'ingénieurs et, en partenariat avec l'Université, des formations de licences professionnelles et de master). Plusieurs écoles ont mis en place des formations d'ingénieurs par apprentissage (ESA d'Angers et l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais), soit dans le cadre des nouvelles formations d'ingénieurs (ingénieurs en partenariat) à l'ISA de Lille (Institut des techniques de l'ingénieur en aménagement paysager de l'espace) et à l'ISARA-Lyon, formation d'ingénieurs en viti-viniculture par la voie de l'apprentissage

Le recrutement s'effectue après le BAC pour 70% des effectifs et 30% par admission parallèle (BTS, DUT, licences...). Les diplômés de ces établissements représentent un tiers du total des diplômés par le MAP.

Dans l'enseignement supérieur privé, on note une hausse continue des effectifs en quatre ans (9,3%) qui résulte de l'augmentation du nombre d'ingénieurs formés pour répondre aux directives gouvernementales ainsi que de la mise en place de deux nouvelles formations d'ingénieur : une première en 2001-2002 en agro-santé en formation initiale scolaire à l'Institut supérieur agricole de Beauvais (ISAB), une seconde en 2006-2007 en viti-viniculture à l'Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes (ISARA).

Le tableau XIII indique l'évolution du nombre des étudiants accueillis.

**Tableau XIII – Évolution du nombre d'étudiants accueillis dans les établissements de l'ESAP**

Famille de formations	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007	
	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°	Format° de base	Autres format°
Nombre d'étudiants	4 058	294	4 160	405	4 332	446	4 436	364
<b>Total</b>	<b>4 352</b>		<b>4 565</b>		<b>4 778</b>		<b>4 800</b>	
Nombre de diplômés	774	140	892	183	906	230	924	248
<b>Total</b>	<b>4 144</b>		<b>1 075</b>		<b>1 136</b>		<b>1 172</b>	

Le tableau XIV indique les origines socio-professionnelles des étudiants des établissements privés.

**Tableau XIV – Origine socio-professionnelle des étudiants de l'ESAP en 2005 et 2006**

Situation socio-professionnelle du chef de ménage	2005	2006
Agriculteurs	26,8%	24%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	9,4%	6,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	39,6%	39,4%
Professions intermédiaires	8,6%	9,2%
Employés	5,7%	8%
Ouvriers non agricoles	2,4%	2,4%
Ouvriers agricoles	2,3%	0,1%
Retraités	2,7%	2,9%
Inactifs	2,1%	2,2%
Non renseignés ou décédés	0,3%	4,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### **Le développement de la recherche dans l'enseignement privé**

Les actions incitatives de la DGER engagées depuis plusieurs années en vue de développer une recherche de qualité dans les établissements d'enseignement privé commencent à porter leur fruit. Fin 2007, cinq des sept écoles du privé ont désormais des unités labellisées par le ministère de l'agriculture. Cette labellisation constitue la reconnaissance de l'élévation du niveau de la recherche dans les établissements privés et permettra à ces unités la mise en œuvre de partenariat avec des organismes de recherche notamment dans le cadre d'UMR. Elle ouvre également un droit au soutien financier de la DGER. L'ESITPA a déposé un dossier en vue de la labellisation de trois nouvelles unités en 2008. La participation des établissements privés aux pôles de compétences permettra également d'intensifier les efforts en matière de recherche.

**Le tableau XV indique l'évolution du financement du MAP depuis 2003.**

**Tableau XV – Subvention du MAP pour les établissements de l'ESAP de 2005 à 2008**

Établissements	2004*	2005*	2006*	2007*	2008*
ESA Angers	3 276 821	3 312 667	3 502 370	3 821 809	3 753 764
EI Purpan	3 310 938	3 343 945	3 540 965	3 846 529	3 794 637
ESITPA	2 398 126	2 429 453	2 585 809	2 778 618	2 878 591
ISA Lille	3 067 854	3 102 657	3 301 270	3 664 459	3 545 788
IP LaSalle Beauvais	3 391 966	3 428 842	3 874 299	3 970 074	4 126 247
ISARA	2 867 416	2 901 583	3 076 032	3 424 374	3 304 685
ESB Nantes	1 278 211	1 335 643	1 410 830	1 501 160	1 504 288
<b>Total</b>	<b>19 591 332</b>	<b>19 854 790</b>	<b>21 291 575</b>	<b>23 007 23</b>	<b>22 908 000</b>

\*versements réalisés en autorisations d'engagement

Les établissements d'enseignement supérieur agricole privés peuvent passer avec l'État, sur le fondement des articles L. 813-3 et L. 813-10 du code rural, un contrat leur permettant de participer à l'exercice du service public de l'enseignement supérieur dans le cadre des grands principes énumérés au livre I du code de l'éducation. Ils bénéficient, à ce titre d'une aide financière dont les modalités de calcul sont fixées par les articles R. 813-63 à R. 813-66 du code rural.

Ces contrats doivent être conformes à un contrat type, approuvé par un décret en Conseil d'État, qui est annexé au livre VIII du code rural.

Le dispositif du contrat-type a été dernièrement modifié par le décret n° 2003-1003 du 14 octobre 2003 afin de permettre un développement progressif, sur les cinq années d'exécution des contrats, de la recherche au sein des établissements. A cet effet, les obligations de services des enseignants étaient alignées sur celles des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur agricole (192 heures d'enseignement équivalent travaux dirigés) et les effectifs étudiants pris en compte dans le calcul de l'aide financière pouvaient progresser parallèlement de 1% chaque année.

Les contrats en cours passés avec les sept écoles d'enseignement supérieur agricole privées ont été signés le 25 novembre 2003. Ils arrivent donc à échéance au terme de l'année scolaire 2007-2008.

Le dispositif instauré par le décret du 14 octobre 2003 étant arrivé à échéance et son exécution ayant amplement démontré ses limites en matière de prise en compte de l'évolution de l'effectif étudiant et d'évolution parallèle de la dotation budgétaire, la question de sa remise en cause est posée. Une réflexion est donc en cours depuis janvier 2008 avec les directeurs des sept écoles afin de mettre en place un dispositif de financement plus simple et plus proche du dispositif de l'enseignement supérieur public qui fonctionne sur la base d'objectifs.

Cette réflexion qui a donné lieu à plusieurs réunions dans le courant du premier semestre 2008 a débouché sur un projet de décret qui devra être soumis au Conseil d'État lors du premier semestre 2009 pour une publication en milieu d'année. Les prochains contrats seront débattus et souscrits lors du dernier trimestre de l'année.



**Tableau XVI – Les étudiants inscrits à la rentrée 2008**

Établissements	Formation par la voie scolaire				Apprentissage				Formation continue				TOTAL				Total corrigé
	F. de base	3° cycle	Autres F.	Ens.	F. de base	3° cycle	Autres F.	Ens.	F. de base	3° cycle	Autres F.	Ens.	F. de base	3° cycle	Autres F.	Ens.	
INA-PG-ITIAA	766	444	0	1210	68	33	0	101	0	31	0	31	834	508	0	1342	1342
ENSIA	215	65	0	280	0	0	0	0	0	0	0	0	215	65	0	280	280
ENGREF (IGREF)	114	0	0	114	0	0	0	0	0	0	0	0	114	0	0	114	114
FIF (ENGREF)	139	0	0	139	0	0	0	0	0	0	0	0	139	0	0	139	139
AgroParisTech	1234	509	0	1743	68	33	0	101	0	31	0	31	1302	573	0	1875	1875
ENSAM	361	496	0	857	0	19	0	19	0	20	54	74	361	535	54	950	950
ESAT (CNEARC)	77	0	0	77	0	0	0	0	0	0	0	0	77	0	0	77	77
ENSIA-SIARC	66	0	0	66	0	0	0	0	0	0	0	0	66	0	0	66	66
Montpellier Sup Agro	504	496	0	1000	0	19	0	19	0	20	54	74	504	535	54	1093	1093
ENSAR	404	339	0	743	0	0	0	0	1	6	16	23	405	345	16	766	766
ENIHP (INH)	472	0	0	472	0	0	0	0	5	0	0	5	477	0	0	477	477
INSFA	206	0	0	206	0	0	0	0	0	0	0	0	206	0	0	206	206
IESIEL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ISAA	29	0	0	29	0	0	0	0	1	0	0	1	30	0	0	30	30
Agrocampus Ouest	1111	339	0	1450	0	0	0	0	7	6	16	29	1118	345	16	1479	1479
ENITAB	344	77	3	424	3	0	0	3	26	17	9	52	373	94	12	479	479
ENITACF	325	182	0	507	0	0	0	0	24	3	14	41	349	185	14	548	548
ENESAD	310	307	0	617	0	0	0	0	63	52	26	141	373	359	26	758	758
ENITIAA	277	164	0	441	0	0	0	0	0	0	0	0	277	164	0	441	441
ENGEES	235	230	8	473	0	0	0	0	0	29	5	34	235	259	13	507	507
ENSV	10	22	0	32	0	0	0	0	0	5	0	5	10	27	0	37	37

	Formation par la voie scolaire				Apprentissage				Formation continue				TOTAL				Total corrigé
ENVA	478	0	0	478	0	0	0	0	0	49	80	129	478	49	80	607	607
ENVL	475	65	0	540	0	0	0	0	0	0	0	0	475	65	0	540	540
ENVN	457	33	0	490	0	0	0	0	0	31	0	31	457	64	0	521	521
ENVT	442	0	0	442	0	0	0	0	0	12	83	95	442	12	83	537	537
ENSP	196	18	0	214	0	0	0	0	0	27	12	39	196	45	12	253	253
ENFA	325	283	0	608	0	0	0	0	0	0	0	0	325	283	0	608	608
ENESAD (FC non diplomante)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179	179	0	0	179	179	179
<b>Total public</b>	<b>6723</b>	<b>2725</b>	<b>11</b>	<b>9459</b>	<b>71</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>123</b>	<b>120</b>	<b>282</b>	<b>478</b>	<b>880</b>	<b>6914</b>	<b>3059</b>	<b>489</b>	<b>10462</b>	<b>10462</b>
ESA	668	185	45		110	26	0	136	24	6	23	53	802	217	68	1087	1087
EI PURPAN	768	17		785	0	69	0	69	4	0	0	4	772	86	0	858	858
LaSalle Beauvais	604	0	0	604	56	0	0	56	0	0	0	0	660	0	0	660	660
LaSalle Beauvais (Agro-santé)	370	0	0	370	0	0	0	0	0	0	0	0	370	0	0	370	370
ISA-ITIAPE	646	33	0	679	160	0	0	160	0	0	0	0	806	33	0	839	839
ISARA	590	2	0	592	0	13	0	13	2	1	0	3	592	16	0	608	608
ISARA-VITI VINI	0	0	0	0	25	0	0	25	1	0	0	1	26	0	0	26	26
ESITPA	406	0	0	406	0	0	0	0	0	0	0	0	406	0	0	406	406
ESB	235	0	0	235	0	0	0	0	0	0	0	0	235	0	0	235	235
<b>Total privé</b>	<b>4287</b>	<b>237</b>	<b>45</b>	<b>3671</b>	<b>351</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>459</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>61</b>	<b>4669</b>	<b>352</b>	<b>68</b>	<b>5089</b>	<b>5089</b>
<b>Total général</b>	<b>11010</b>	<b>2962</b>	<b>56</b>	<b>13130</b>	<b>422</b>	<b>160</b>	<b>0</b>	<b>582</b>	<b>151</b>	<b>289</b>	<b>501</b>	<b>941</b>	<b>11583</b>	<b>3411</b>	<b>557</b>	<b>15551</b>	<b>15551</b>

Tableau XVII – Les diplômes en 2008

	Formation par la voie scolaire				Apprentissage				Formation continue				VAE				VES				DPE	Total				Total
	F. de base	3 <sup>e</sup> cycle	Autr es F.	Ens.	F. de base	3e cycle	Autr es F.	Ens.	F. de base	3e cycle	Autr es F.	Ens.	F. de base	3e cycle	Autr es F.	Ens.	F. de base	3e cycle	Autr es F.	Ens.	F. de base	F. de base	3e cycle	Autr es F.	Ens.	
INA-PG-ITIAA	202	307	0	509	32	33	0	65	0	22	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234	362	0	596	<b>596</b>
ENSAM	124	228	0	352	0	0	0	0	0	29	21	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124	257	21	402	<b>402</b>
ENSAR	118	196	0	314	0	0	0	0	1	8	12	21	2	0	0	2	0	0	0	0	0	121	204	12	337	<b>337</b>
ENSIA	77	0	0	77	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77	0	0	77	<b>77</b>
ENSIA-SIARC	24	20	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	20	0	44	<b>44</b>
<b>Total ENSA</b>	<b>545</b>	<b>751</b>	<b>0</b>	<b>1296</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>1</b>	<b>59</b>	<b>33</b>	<b>93</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>580</b>	<b>843</b>	<b>33</b>	<b>1456</b>	<b>1456</b>
ENITAB	96	85	4	185	0	0	0	0	5	15	8	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101	100	12	213	<b>213</b>
ENITACF	101	62	0	163	0	0	0	0	17	0	0	17	1	0	0	1	0	0	0	0	0	119	62	0	181	<b>181</b>
ENESAD	76	287	0	363	0	0	0	0	12	37	27	76	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88	324	27	439	<b>439</b>
ENITIAA	91	109	15	215	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	92	109	15	216	<b>216</b>
FIF (ENGREF)	47	0	0	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	0	0	47	<b>47</b>
ENGEES	71	227	0	298	0	0	0	0	0	33	2	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71	260	2	333	<b>333</b>
INSFA	41	0	0	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41	0	0	41	<b>41</b>
ENIHP (INH)	115	0	0	115	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	119	0	0	119	<b>119</b>
<b>Total ENIT et assimilées</b>	<b>638</b>	<b>770</b>	<b>19</b>	<b>1427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>85</b>	<b>37</b>	<b>157</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>678</b>	<b>855</b>	<b>56</b>	<b>1589</b>	<b>1589</b>
ENGREF (IGREF)	37		0	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	0	0	37	<b>37</b>
ESAT (CNEARC)	53	0	0	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0	0	53	<b>53</b>
ENSV	12	13	0	25	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	16	0	28	<b>28</b>
<b>Total Ecoles d'application</b>	<b>102</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>118</b>
IESIEL	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	<b>2</b>
ISAA	24	0	0	24	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	0	0	25	<b>25</b>

<b>Total Centres 3<sup>e</sup> cycle</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
<b>ENVA</b>	117	0	0	117	0	0	0	0	0	0	27	29	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117	27	29	173	<b>173</b>
<b>ENVL</b>	110	62	0	172	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110	62	0	172	<b>172</b>
<b>ENVN</b>	120	0	0	120	0	0	0	0	0	0	21	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120	21	0	141	<b>141</b>
<b>ENVT</b>	123	14	0	137	0	0	0	0	0	0	16	49	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123	30	49	202	<b>202</b>
<b>Total ENV</b>	<b>470</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>546</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>78</b>	<b>142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>470</b>	<b>140</b>	<b>78</b>	<b>688</b>	<b>688</b>	
<b>Total ENSP</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>6</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	
<b>Total ENFA</b>	<b>93</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	
<b>Total public</b>	<b>1912</b>	<b>1701</b>	<b>19</b>	<b>3632</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>37</b>	<b>212</b>	<b>154</b>	<b>403</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1988</b>	<b>1946</b>	<b>173</b>	<b>4107</b>	<b>4107</b>	
<b>ESA</b>	119	164	19	302	31	0	20	51	4	3	7	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154	167	46	367	<b>367</b>	
<b>EI PURPAN</b>	142	17	0	159	0	0	25	25	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143	17	25	185	<b>185</b>	
<b>LaSalle Beauvais</b>	98	0	0	98	27	0	0	27	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126	0	0	126	<b>126</b>	
<b>LaSalle Beauvais (Agro- Santé)</b>	55	0	0	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	0	0	55	<b>55</b>	
<b>ISA-ITIAPE</b>	114	77	0	191	46	0	0	46	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161	77	0	238	<b>238</b>	
<b>ISARA</b>	107	4	0	111	0	0	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108	4	1	113	<b>113</b>	
<b>ISARA-VITI VINI</b>	0	0	0	0	10	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	10	<b>10</b>	
<b>ESITPA</b>	95	0	0	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95	0	0	95	<b>95</b>	
<b>ESB</b>	71	0	0	71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71	0	0	71	<b>71</b>	
<b>Total privé</b>	<b>801</b>	<b>262</b>	<b>19</b>	<b>1082</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>159</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>923</b>	<b>265</b>	<b>72</b>	<b>1260</b>	<b>1260</b>	
<b>Total général</b>	<b>2713</b>	<b>1963</b>	<b>38</b>	<b>4714</b>	<b>146</b>	<b>33</b>	<b>45</b>	<b>224</b>	<b>45</b>	<b>215</b>	<b>162</b>	<b>422</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2911</b>	<b>2211</b>	<b>245</b>	<b>5367</b>	<b>5367</b>	

Tableau XVIII – Effectifs de personnels contractuels des établissements pour 2008

Etablissements classés par pôle  <i>situation au 01/01/2008</i>	Agents contractuels Établissements sur dotation écoles Exprimés en ETP						Agents contractuels Établissements sur conventions Exprimés en ETP						Total général agents contr. (éts)
	CDD	CDI	Emplois aidés	Salariés droit privé	Autres	Total	CDD	CDI	Emplois aidés	Salariés droit privé	Autres	Total	
AGRO PARIS TECH	77,00	18,00	4,20	0,00	2,40	<b>101,60</b>	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>30,00</b>	<b>131,60</b>
ENVA	71,90	6,35	5,80	0,00	0,50	<b>84,55</b>	22,80	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>22,80</b>	<b>107,35</b>
ENSP	8,48	7,95	6,26	8,20	0,00	<b>30,89</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>30,89</b>
AGROCAMPUS	22,57	3,20	1,75	0,00	0,00	<b>27,52</b>	4,80	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>4,80</b>	<b>32,32</b>
INH	13,23	1,00	3,80	0,00	0,00	<b>18,04</b>	4,88	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>4,88</b>	<b>22,91</b>
ENVN	24,60	1,40	0,00	0,00	0,00	<b>26,00</b>	53,19	8,10	0,00	0,00	0,00	<b>61,29</b>	<b>87,29</b>
ENITAA	8,53	2,80	4,96	0,00	0,00	<b>16,29</b>	16,91	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>16,91</b>	<b>33,20</b>
ENITACF	17,15	0,80	3,44	0,00	0,00	<b>21,39</b>	15,05	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>16,29</b>	<b>37,68</b>
ENVL	38,00	10,85	18,36	0,00	1,00	<b>68,21</b>	14,27	2,67	1,24	0,00	0,50	<b>17,44</b>	<b>85,65</b>
ENSV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ENVT	21,90	12,17	7,60	0,00	0,00	<b>41,67</b>	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>5,00</b>	<b>46,67</b>
ENFA	28,35	7,40	1,20	0,00	0,00	<b>36,95</b>	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>1,00</b>	<b>37,95</b>
MONTPELLIER SUP AGRO	51,91	20,09	3,19	0,00	1,00	<b>76,19</b>	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>12,00</b>	<b>88,19</b>
ENESAD	37,53	27,29	1,48	0,00	1,00	<b>67,30</b>	6,49	0,00	0,00	0,00	1,00	<b>8,23</b>	<b>75,53</b>
CNPR (à compter du 1/1/2008)	9,60	19,92	1,00	0,00	0,00	<b>30,52</b>	0,00	0,00	0,74	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>30,52</b>
ENITAB	28,26	6,00	1,00	1,20	0,00	<b>36,46</b>	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>3,00</b>	<b>39,46</b>
ENGEES	4,80	2,00	0,00	0,00	0,00	<b>6,80</b>	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>4,00</b>	<b>10,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>463,81</b>	<b>147,22</b>	<b>64,04</b>	<b>9,40</b>	<b>5,90</b>	<b>690,37</b>	<b>193,39</b>	<b>10,77</b>	<b>1,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1,50</b>	<b>207,64</b>	<b>898,01</b>

### Liste des établissements d'enseignement supérieur agricole

#### 1) Établissements d'enseignement supérieur agricole public sous tutelle du MAAP

- Institut des Établissements sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;
- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro) ;
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro Campus Ouest) ;
- Écoles nationales vétérinaires d'Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse ;
- Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon ;
- École nationale supérieure du paysage de Versailles ;
- École nationale de formation agronomique de Toulouse ;
- École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux ;
- École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand ;
- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes ;
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

#### 2) Établissements d'enseignement supérieur privé sous contrat avec le MAAP

- École supérieure d'agriculture d'Angers
- École d'Ingénieurs de Purpan
- École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture Rouen – Val-de-Reuil
- Institut supérieur d'agriculture de Lille
- Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
- Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes
- École supérieure du bois de Nantes

## Annexe 2

### Licences Professionnelles

### Offre 2008

#### Agronomie

Universités	Ets co-habilités	Établissement(s) Partenaire(s)	Intitulé de la formation
Aix-Marseille 3	<b>Montpellier SupAgro</b>	<b>EPL Orange</b>	Management des systèmes de qualité pour la filière Vitivinicole
Amiens		<b>LEGTA Amiens</b>	Agriculture et développement durable
Angers		<b>ESA Angers</b>	Traçabilité des filières, qualité des productions agricoles et valorisation
Bordeaux 1		<b>LEGTA Blanquefort</b>	Outils biotechnologiques au service des filières de productions agricoles.
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Ingénierie du conseil en entreprise agricole
Chambéry		<b>LEGTA La Motte Servolex Chambéry</b>	Valorisation des produits et des espaces montagnards
Clermont-Ferrand1		<b>LEGTA Aurillac</b>	Expertise environnementale et conduite de projets
Clermont-Ferrand 2	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA Marmilhat</b>	Gestion durable des ressources en agriculture
Clermont-Ferrand 2	<b>ENITAC</b>	<b>Réseau Agri BIO</b>	Agriculture Biologique : Conseil en développement
La Réunion		<b>LEGTA Saint Paul</b>	Conseil et développement agricole
Montpellier 3	<b>Montpellier SupAgro</b>	<b>LEGTA Carcassonne</b>	Agriculture raisonnée
Montpellier 3	<b>Montpellier SupAgro</b>	<b>CFPPA Blanquefort CFPPA Beaune</b>	Viticulture raisonnée
Mulhouse		<b>LEGTA Rouffach LEGTA Wintzenheim</b>	Collecte, gestion et analyse de données agronomiques
Nancy 1		<b>ALPA Haroué</b>	Ingénierie de l'entreprise agricole
Poitiers		<b>LEGTA Venours</b>	Conseil et développement agricole, Gestion d'exploitation
Strasbourg 1	<b>ENGEES</b>	<b>LEGTA Obernai LEGTA Rouffach</b>	Agriculture durable : eau, sol, activités agricoles et gestion des territoires à forte pression sociétale

## Aménagement du paysage

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Aix-Marseille 1		<b>CFPPA de Carpentras</b>	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
Angers	<b>INH</b>	<b>ESA Angers LEGTA du Fresne Lycée agricole privé Pouillé</b>	Aménagements paysagers
Brest		<b>Lycées du Finistère</b>	Coordonnateur de projet : patrimoine naturel et paysages littoraux
Bretagne-Sud		<b>ESA Angers Lycée Horticole de St-Ilan UCO Guingamp</b>	Coordonnateur de projets en aménagements paysagers : Infographie et gestion paysagère
Dijon		<b>LEGTA Dijon</b>	Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé
Grenoble		<b>LEGTA Saint Ismier</b>	Gestion des aménagements paysagers
Lille 3		<b>Institut Genech</b>	Conduite de chantiers en aménagements paysagers
Limoges		<b>LEGTA Meymac</b>	Espaces arborés et forestiers
Nancy 1		<b>Ecole Horticole Privé Roville</b>	Gestion et développement durable du paysage
Nantes		<b>LEGTA Herblain Lycée agricole privé Briacé</b>	Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux
Nantes		<b>Maison familiale CFP Carquefou</b>	Aménagement du territoire et urbanisme
St Etienne		<b>Lycée horticole et CFPPA de Romans et Montravel</b>	Gestion durable en Horticulture et Paysage
Versailles Saint Quentin		<b>TECOMAH</b>	Gestion et management de chantiers d'aménagement de l'espace

## Aménagement du territoire et urbanisme

<b>Université</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Bretagne Sud	<b>Agrocampus Rennes</b>	<b>LEGTA Quimper</b>	Coordination interprofessionnelle des zones côtières
Caen		<b>LEGTA Le Robillard LEGTA Sées</b>	Gestion des ressources environnementales en milieu rural
Grenoble 1		<b>LEGTA Aubenas</b>	Gestionnaire des espaces naturels de loisirs
Le Havre		<b>LEGTA Yvetot</b>	Animateur technique de bassin versant
Littoral		<b>Lycée agricole privé Aire sur Lys Lycée agricole privé d'Hazebrouck</b>	Intervention sociale, emploi, territoire et conduite de projets
Lyon 2		<b>LEGTA Vienne</b>	Aménagement du territoire et urbanisme : espaces périurbains
Lyon 2		<b>Lycée privé Institut Sandar</b>	Valorisation et gestion touristique des productions alimentaires des territoires ruraux
Nantes		<b>Lycée agricole privé Gorges-Clisson Maison familiale Carquefou Centre de Formation et de Promotion Charmetière</b>	Développement local et maîtrise de projets
Nice		<b>LEGTA Antibes</b>	Aménagement du territoire , développement,urbanisme
Orléans		<b>CFPPA de l'Indre</b>	Animation et développement des territoires ruraux
Paris 11		<b>TECOMAH</b>	Gestion durable des eaux pluviales dans l'aménagement des espaces verts
Pau		<b>Lycée agricole St Christophe St Pée sur Nivelle</b>	Espaces naturels : Biologie appliquée aux écosystèmes exploités
Reims		<b>Lycée agricole privé Sainte Maure</b>	Management du territoire et des espaces ruraux
Toulon		<b>CFPPA Hyères</b>	Valorisation des produits et de l'espace méditerranéen
Toulouse 2	<b>ENFA</b>	<b>LEGTA de Vic-en-Bigorre</b>	Gestion-Animation des espaces montagnards et pastoraux

## Banque-Assurances

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Lille 2		Lycée agricole privé Aire sur Lys Lycée agricole privé d'Hazebrouck UC Lille	Conseiller de clientèle en finances assurances

## Biotechnologies

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	INH	LEGTA le Fresnes	Biologie analytique et expérimentale des microorganismes du végétal et de l'animal
Montpellier 2		CIRAD INRA	Métiers de la Biotechnologie
Toulouse 3	ENFA		Amélioration génétique des plantes

## Bois et Ameublement

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Nantes		Ecole du Bois	Construction Bois

## Commerce

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Amiens		LEGTA Amiens	Commercialisation des aliments de santé
Angers		LEGTA Laval	Commercialisation spécialisée: produits équins
Angers		ESA Angers UCO ,Montreuil Bellay, Lycée privé de Clisson	Management et distribution de produits agricoles, horticoles ou alimentaires
Angers		ESA Angers LPA Briacé Montreuil Bellay	Viticulture-Œnologie : Marketing et commerce international des vins de terroir
Caen		LEGTA Sées	Management et gestion des entreprises de la filière cheval
Chambéry		LEGTA La Roche sur Foron	Marketing et logistique agro-alimentaire
Dijon		LEGTA Beaune LEGTA Macon Davayé	Distribution et commercialisation des produits vinicoles

Grenoble 2		<b>CEFA Montélimar</b>	Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière
Le Mans		<b>LEGTA Laval LEGTA Le Mans</b>	Agroalimentaire et agro-fournitures: stratégie export technico-commercial
Montpellier 1	<b>Montp. Sup.Agro</b>	<b>LEGTA de l'Hérault</b>	Responsable commercial vins et réseaux de distribution
Mulhouse		<b>LEGTA Rouffach INRA</b>	Vins et commerce
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Management et commercialisation : Produits de grande distribution
Paris 11			Mercatique : commerce international
Reims		<b>LEGTA Avize</b>	Commercialisation à l'international des produits issus des agro-ressources
St Etienne		<b>LEGTA Montbrison</b>	Commercialisation des liquides Option1 : les liquides Option2 :les produits alimentaires
Toulouse 2		<b>LEGTA la Vinadie Figeac LEAP Monteils</b>	Commercialisation et distribution des produits du terroir ou sous signe de qualité
Tours		<b>LEGTA Tours Fondette et Amboise</b>	Commercialisation des vins

### **Développement et protection du patrimoine culturel**

<b>Université</b>	<b>Ets Cohabilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Bordeaux 3	<b>ENITAB</b>	<b>LEGTA Périgueux</b>	Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux
Toulouse 2 Champollion		<b>LEGTA Rodez</b>	Agent de développement culturel dans le monde rural

### **Hôtellerie Tourisme**

<b>Université</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Nîmes		<b>LEGTA Nîmes</b>	Oenotourisme et projet culturel
Avignon		<b>LEGTA Carpentras</b>	Tourisme et économie solidaire: entreprises et territoires

## **Industries agro- alimentaires**

<b>Université</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Amiens		<b>Lycée agricole privé Sainte Colette Corbie</b>	Additifs alimentaires
Avignon		<b>ISARA, LEGTA Avignon</b>	Management de la Production en Agro-Alimentaire
Besançon		<b>LEGTA Mamirolle Poligny</b>	Transformation laitière
Besançon		<b>LEGTA Marmirole Poligny</b>	Responsable d'atelier de productions fromagères de terroir
Bordeaux 1		<b>ISTAB ISNAB</b>	Management et gestion de production dans les IAA
Bordeaux 1		<b>LEGTA Sainte Livrade</b>	Maîtrise des risques
Bordeaux 4		<b>LEGTA Périgueux</b>	Création, reprise, encadrement des TPE PME agro alimentaires
Brest		<b>Lycée agricole privé Saint Jacut les Pins</b>	Management des risques industriels
Bretagne sud		<b>LEGTA Pontivy</b>	Contrôle et qualité des produits alimentaires
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Génie des bioproductions et de l'agroalimentaire
Clermont-Ferrand 1	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA AURILLAC</b>	Produits alimentaires du terroir : innovation et valorisation
Clermont-Ferrand 1		<b>Lycée agricole privé du Breuil</b>	Conseiller production, nutrition, santé en filières végétales
Clermont-Ferrand 2	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA Marmilhat</b>	Gestion et management d'ateliers d'élaboration de produits carnés
Dijon		<b>ENSBANA ENESAD LEGTA Plombières ENIL Poligny ENIL Mamirolle</b>	Management de la production en IIA
Grenoble 1		<b>LEGTA La Roche sur Foron</b>	Biotransformation en industrie alimentaire
Grenoble 1		<b>LEGTA du Valentin</b>	Transformation des produits de l'agriculture biologique
La Réunion		<b>Lycée agricole de Saint Joseph</b>	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement Filières agro alimentaires et biologiques
La Rochelle		<b>LEGTA Surgères ENILIA</b>	Conduite de projet en IAA
La Rochelle		<b>LEGTA Surgères ENILIA</b>	Management en production des industries laitières
Le Mans		<b>LEGTA Laval</b>	Hygiène et sécurité des produits agroalimentaires
Littoral		<b>LEAP de Coulogne</b>	Environnement et sécurité

Lyon 1		<b>LEGTA Bourg en Bresse</b>	Développement de projets, de produits et d'entreprises en agroalimentaire
Nancy 1		<b>ENSAIA ISBA Poligny</b>	Fromagerie: Technologie, Innovation, Qualité
Nantes	<b>ENITIAA</b>	<b>LEGTA St Herblain LEGTA Laval</b>	Responsable des ressources alimentaires: production, distribution et conservation des denrées alimentaires
Orléans		<b>LEGTA de Chartres Lycée agricole privé Nermont</b>	Valorisation des ressources végétales
Pau		<b>Lycée Montardon CDFA Pau AMFR Etcharry</b>	Valorisation des produits du terroir
Perpignan		<b>LEGTA de Perpignan</b>	Qualité des aliments et de l'environnement
Reims		<b>LEGTA Champagne</b>	Transformation et valorisation des agro-ressources
Rennes 1	<b>Agrocampus</b>		Développement, recherches en arts culinaires industrialisés
Toulouse INP Champollion	<b>ENVT</b>	<b>LEGTA Rodez ENITAC</b>	Valorisation des produits carnés
Toulouse 3		<b>LEGTA Auch</b>	Sécurité sanitaire des aliments
Toulouse 3 Champollion		<b>LEGTA Rodez</b>	Gestion des mesures, contrôles et capteurs dans les IAA
Tours	<b>AgroParisTech</b>		Méthodes et techniques en analyse sensorielle

## **Management des organisations**

<b>Université</b>	<b>co-habilités</b>	<b>Etablissements(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Angers	<b>INH</b>	<b>LEGTA Angers</b>	Manager en entreprises d'horticulture et de paysage
Angers		<b>ESA Angers</b>	Management des entreprises agricoles
Besançon		<b>LEAP Levier</b>	Conduite de projets internationaux de codéveloppement
Brest		<b>Lycée agricole privé Le Nivot Loperec</b>	Management des organisations agricoles.
Bretagne sud		<b>ESA Angers UCO LEAP Pommerit Jaudy et Quessoy</b>	Management des entreprises agricoles et agro-alimentaires
Clermont – Ferrand 2		<b>LEGTA Marmilhat</b>	Entreprendre en territoire rural
Lille 3		<b>Institut Genech</b>	Management des organisations dans le

			monde rural
Littoral		<b>Institut rural Rollancourt</b>	Management des entreprises agricoles et agro-alimentaires
Orléans		<b>LEGTA de Bourges</b>	Gestion des risques adaptée aux entreprises agricoles et agroalimentaires
Rennes		<b>Maison familiale de Bretagne</b>	Gestionnaires des entreprises de l'agroéquipements
Toulouse 1		<b>LEGTA Toulouse</b>	Droit et gestion appliqués aux entreprises et organismes agricoles
Toulouse 1		<b>LEGTA Toulouse</b>	Administration et gestion des entreprises du paysage
Toulouse 1		<b>LEGTA Montauban</b>	Management européen d'une station fruitière et légumière
Toulouse 2	<b>ENFAT</b>	<b>LEGTA Pamiers</b>	Entreprises rurales et développement territorial
Toulouse 3	<b>ENFAT</b>		Gestion, Animation de Système de management QSE en production agricole, en IAA ou en laboratoire

### **Maintenance des systèmes pluritechniques**

<b>Université</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Artois		<b>Lycée agricole privé Bapaume</b>	Maintenance des agro équipements
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Maintenance, management et exploitation des installations industrielles
Dijon	<b>ENESAD</b>	<b>LEGTA Vesoul</b>	Gestion technique et économique des agroéquipements
Toulouse 3	<b>ENFAT</b>	<b>LEGTA Ondes</b>	Ingénierie de projets en Agroéquipements

### **Production industrielle**

<b>Université</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Artois		<b>LEGTA Douai</b>	Valorisation non alimentaire des agro ressources végétales
Montpellier 2	<b>Montpellier Sup.Agro</b>		Biopack : Emballage et conditionnement des produits du vivant
Nancy 1		<b>LEGTA Bar le Duc</b>	Valorisation non alimentaire des productions agricoles et forestières
Rennes 1	<b>Agrocampus</b>	<b>Lycée agricole privé Lande du Breil</b>	Procédés et analyse en chimie et agro-alimentaire

## Productions animales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>Agrocampus</b>	<b>ESA Angers CFP Montebourg</b>	Métiers du conseil en élevage
Bretagne occidentale	<b>Agrocampus</b>	<b>CFPPA Caulnes ESA Angers</b>	Métiers du conseil en élevage
La Rochelle		<b>Lycée Bourcefranc</b>	Aquaculture et gestion durable de son environnement
Le Mans		<b>LEGTA Le Mans LAP Sablé</b>	Métiers du suivi d'élevage et de la valorisation des produits animaux transformés
Limoges	<b>ENVL</b>	<b>LEGTA Limoges</b>	Responsable du suivi global de l'élevage et de la transformation des produits animaux
Limoges		<b>LEGTA Limoges</b>	Génétique et développement de l'élevage
Lyon 1	<b>ENVL</b>	<b>CFPPA Sardières LEGTA E Herriot CNPR</b>	Conseil en production laitière, Qualité et Sécurité Sanitaire, Développement Durable des Filières
Lyon 1		<b>ENVL Maison familiale rurale Moirans</b>	Technologies en physiologie et physiopathologie
Toulouse 1		<b>Pôle de Bernussou ESA Purpan ENVT</b>	Métiers du conseil en élevage
Tours		<b>LEGTA Tours -Fondettes</b>	Développement et valorisation des produits de l'élevage
Tours		<b>CFPPA Le Melle</b>	Développement local et conseil en élevage : option caprine

## Productions végétales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Amiens		<b>LEGTA Paraclat</b>	Agroéquipement, commercialisation, agriculture de conservation des sols
Angers	<b>INH</b>	<b>LEGTA Angers</b>	Technico-commerciaux en agrofouritures et plants pour l'horticulture
Angers		<b>Lycée agricole privé Pouillé CAH Dronten ESA Angers</b>	Productions végétales, cultures spécialisées, et protection des cultures.
Bordeaux 2	<b>ENITAB</b>		Métiers de la vigne et du vin Conduite d'entreprise Oeno-contrôleur Gestion de la qualité de l'environnement
Le Havre		<b>LEGTA Yvetot CFA Seine maritime</b>	Expérimentateur du végétal

Lyon 1		<b>ISARA Maison familiale rurale Anneyron</b>	Responsable de la qualité des fruits et légumes
Lyon 1		<b>CFPH Laboratoire régional horticole</b>	Biologie et physiologie végétale
Reims		<b>LEGTA Avize, Crogny, Châlons en Champagne</b>	Agro-ressources et environnement
Rennes 1	<b>Agrocampus</b>	<b>LEGTA Rennes Le Rheu</b>	PARTAGER :Agriculture, protection de l'environnement (pratiques agricoles, aménagement rural, gestion écologique des ressources)

### **Protection de l'environnement**

<b>Université</b>	<b>Ets co-habilités</b>	<b>Etablissement(s) partenaires</b>	<b>Intitulé de la formation</b>
Antilles-Guyane		<b>INRA</b>	Protection de l'environnement Option : gestion et traitement des eaux, des boues et déchets (1 année/2) Option : gestion durable et valorisation des ressources naturelles (1 année/2)
Artois		<b>LEGTA Douai Institut Genech</b>	Gestionnaire des déchets
Bordeaux 2		<b>LEGTA Dax ISNAB</b>	Technologie et gestion des eaux de santé
Caen		<b>LEGTA Saint Lô</b>	Qualité, sécurité et environnement
Caen		<b>LEGTA Le Robillard</b>	Gestion de l'eau en milieu rural
Chambéry		<b>Lycée agricole privé Poisy-Chavanod</b>	Aquaculture : gestion de la qualité et de l'environnement
Dijon	<b>ENESAD</b>	<b>LEGTA Nevers</b>	Traitement des eaux et des déchets
Lille 1		<b>Institut Genech</b>	Gestion de l'eau, des sols et des sous-sols
Limoges		<b>LEGTA Ahun</b>	Diagnostic et aménagement des ressources en eau
Lyon 3		<b>Lycée agricole privé Poisy-Chavanod</b>	Alimentation en eau potable et assainissement
Metz		<b>LEGTA Metz-Courcelles</b>	Animateur Agri-Environnement
Montpellier 2	<b>Montpellier Sup.Agro</b>	<b>LEGTA de la Lozère</b>	Gestion automatisée des stations de traitement de eaux
Montpellier 3	<b>Montpellier Sup.Agro</b>	<b>LEGTA de la Lozère CEP Florac</b>	Gestion agricole des espaces ruraux
Nantes		<b>LEGTA La Roche sur Yon</b>	Gestionnaire des déchets
Pau		<b>LEGTA Dax CDFAAH des Landes CFPPA des Landes</b>	Eau et territoire
Poitiers		<b>LEGTA Saintes</b>	Usage et qualité des eaux
Saint-Etienne		<b>Institut Rural de la Loire</b>	Ingénierie et exploitation des eaux
Strasbourg 1	<b>ENGEES</b>	<b>LEGTA Rouffach LEGTA Obernai</b>	Gestion des eaux urbaines et rurales
Toulouse 3 Champollion		<b>LEGTA Albi</b>	Analyse et gestion du traitement des eaux, des boues et des déchets

## Sciences humaines

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Le Mans		<b>LEGTA Laval</b>	Droit des entreprises agricoles
Poitiers		<b>LEGTA Angoulême</b>	Droit et Stratégie appliqués à l'entreprise vitivinicole
Dijon	<b>ENESAD</b>		Formateur en milieu professionnel

## Travaux Publics

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Lyon 2		<b>LEGTA Agrotec Vienne</b>	Droit et Technique des réseaux Hydrauliques

### Annexe 3

## Masters – offre de formation à la rentrée 2008

### Masters en sciences, technologies, santé

Mention du master

Spécialités du master

AgroParisTech	universités co-habilitées - voir par spécialité	Recherche	Mathématiques et sciences de l'ingénieur	SpR : Probabilités et statistiques (co-hab. Paris XI, ENS Ulm) SpR : Informatique - systèmes intelligents (co-hab. Paris IX dauphine)
AgroParisTech	universités co-habilitées - voir par spécialité	Recherche	Sciences économiques et sociales	Sp1R : Economie du développement durable, de l'environnement et de l'énergie (co-hab. Paris X, Polytechnique, ENSMP, INSTN, ENSPM, EHESS, ENPC) Sp2R : Organisation industrielle agro-alimentaire (co-hab Paris II) Sp3R : Mondialisation et dynamiques rurales comparées (co-hab Paris X) Sp4R : Mutation des sociétés contemporaines (co-hab Paris X)
AgroParisTech +ENSP pour Sp6 et 7	universités co-habilitées - voir par spécialité	Recherche et professionnel	Sciences agronomiques, de l'environnement et du paysage	Sp1R : Agronomie Sp2R : Toxicologie, environnement, santé (co-hab, Paris VII, Paris XII) Sp3R : Environnement, milieux techniques et sociétés (co-hab. MNHN, Paris VII) Sp4R : Environnements continentaux et hydrosociétés (co-hab. Paris VI, ENS Ulm, Mines Paris) Sp5R : Forêt, agronomie, génie de l'environnement (co-hab UHP, INPL) Sp6R : Théorie et démarche du projet de paysage (co-hab PI) Sp7R : Paysage et aménagement en région méditerranéenne (co-hab, Aix Marseille)
ENSP	Paris 1	Professionnel	Sciences agronomiques, de l'environnement et du paysage	Sp8R : Développement durable, management environnemental et géomatique (ENS géographie)
AgroParisTech +ENVA pour Sp3, 4 et 5	universités co-habilitées - voir par spécialité	Recherche	Biologie	Sp1R : Sciences du végétal (co-hab. Paris XI, ENS Cachan, ENS Ulm) Sp2R : Ecologie, biodiversité, évolution (co-hab. Paris VI, Paris XI, ENS Ulm) Sp3R : Sciences de l'animal Sp4R : Reproduction et développement (co-hab. Paris V, Paris VII, Paris XI) Sp5R : Nutrition (co-hab: Paris VI)
AgroParisTech +ENVA pour Sp2 et Sp3	universités co-habilitées - voir par spécialité	Recherche	Aliments et bio-produits	Sp1R : Sciences et procédés alimentaires Sp2R : Nutrition et santé Sp3R : Analyse des risques des biocontaminants liés à l'alimentation humaine et animale (co-hab Paris XII) Sp4R : Chimie pharmaceutique : recherche et développements en synthèse, produits naturels et stratégies (co-hab, Paris XI)

<b>AgroCampus Ouest Site Rennes</b>	Rennes 1	<b>Recherche &amp; Professionnel</b>	Biologie, agronomie, santé	Sp1R : Biologie végétale intégrative: gène, plante, agro système ( <b>U Angers, Brest, Caen, Poitiers, Nantes, Tours, INH</b> ) Sp2R&P : Biologie appliquée aux productions et à la santé animales( <b>co-hab. ENVN</b> ) Sp3 R: Modélisation de systèmes biologiques ( <b>co-hab, ENVN</b> ) Sp4R&P : Alimentation, lait, innovation, management et micro biologie
<b>AgroCampus Ouest Site Rennes</b>	Rennes 1	<b>Recherche</b>	Ecologie, environnement, sciences de la terre	Sp1 R: Ecologie fonctionnelle, comportementale et évolutive Sp2 R: Hydrogéologie,hydrobiogéochimie, hydropédologie
<b>AgroCampus Ouest Site Rennes</b>	Rennes 2	<b>Recherche</b>	Statistiques appliquées	Sp R: Statistiques pour les sciences agronomiques et agro-alimentaires
<b>AgroCampus Ouest Site Angers</b>	Angers	<b>Professionnel &amp; Recherche</b>	Environnement, écologie	Eco-ingénierie des zones humides, biodiversité, bioindicateurs ( <b>U Le Mans</b> )
<b>AgrocampusOuest Site Angers</b>	Angers	<b>Professionnel</b>	Biologie et technologie du végétal	Sp3P : Technologie du végétal et productions spécialisées ( <b>partenariat ESA</b> )
<b>Montpellier Sup Agro</b>	Montpellier II	<b>Professionnel &amp; Recherche</b>	Biologie, géosciences, agroressources, environnement	Sp1 R : Ecologie, biodiversité, évolution environnement Sp2 P & R : Biologie et évolution des plantes ( <b>Perpignan</b> ) Sp3 R : Bio-ingénieries Sp4 R : Sciences de l'eau dans l'environnement continental Sp5 R : Nutrition, agro-valorisation en santé publique
<b>Montpellier Sup Agro</b>	Montpellier I Montpellier II	<b>Recherche</b>	Informatique, mathématiques, statistiques	Sp R: Mathématiques,biostatistiques, modélisation et applications
<b>ENITAB</b>	Bordeaux 1	<b>Professionnel &amp; Recherche</b>	Systèmes écologiques	Sp1R : Fonctionnement et modélisation des écosystèmes terrestres Sp2P : Gestion intégrée des agro-systèmes et des forêts
<b>ENGEES</b>	Strasbourg 1 INSA Strasbourg	<b>Recherche</b>	Ingénierie et technologie	Sp : Mécanique
<b>ENGEES</b>	Nancy 1 INP Lorraine	<b>Recherche</b>	Géosciences et génie civil	Sp : Hydromécanique

<b>ENGEES</b>	Strasbourg 1	<b>Professionnel &amp; Recherche</b>	Géosciences, environnement - risque	Sp : Risques technologiques et naturels ( <b>co-hab. Mulhouse</b> ) SpR : Géographie environnementale
<b>ENVN</b>	Nantes	<b>Recherche</b>	Biologie, santé	Sp : Biologie, biotechnologies et recherche thérapeutique Sp <b>R&amp;P</b> : Sciences de l'aliment et nutrition humaine ( <b>Co-hab ENITIAA</b> )
<b>ENVN</b>	Nantes	<b>Recherche &amp; Professionnel</b>	Chimie	Sp : Chimie fine et thérapeutique
<b>ENITIAA</b>	Nantes	<b>Professionnel &amp; Recherche</b>	Biologie, santé, social	Sp <b>R&amp;P</b> : Sciences de l'aliment et nutrition humaine ( <b>Co-hab ENVN</b> ) Sp <b>P</b> : Ingénierie et gestion des interventions sociales
<b>ENITIAA</b>	Nantes	<b>Professionnel</b>	Ingénierie chimique et agro-alimentaire	Sp <b>P</b> : Management de la qualité et de la sécurité des aliments dans les IAA ( <b>Co-hab: ENVN</b> ) Sp <b>P</b> : Conception, formulation, production de produits alimentaires innovants Sp: <b>P</b> : Gestion des risques, santé, sécurité, environnement ( <b>Co-hab: ENVN</b> ) Sp: <b>P</b> : Bioprocédés et biotechnologies marines ( <b>Co-hab: ENVN</b> )
<b>ENESAD</b>	Bourgogne	<b>Professionnel</b>	Qualité des aliments – Sensorialité	Sp1 : contrôle qualité des aliments et des matières premières Sp2 : gestion des IAA
<b>ENESAD</b>	Bourgogne	<b>Recherche &amp; Professionnel</b>	Environnement - Terre - Evolution	<b>Sp1P</b> : espace rural et environnement <b>Sp2R</b> : Gènes, sélection, adaptation <b>Sp3R</b> : Biologie des organismes et des populations
<b>ENVL</b>	Claude Bernard	<b>Recherche</b>	Ecologie, écologie microbienne, évolution	SP1 : écologie microbienne SP2 : ecologie, évolution, biométrie
<b>ENITAC</b>	Clermont 2 Clermont 1	<b>Recherche &amp; Professionnel</b>	Nutrition et science des aliments	Sp <b>R</b> : science des aliments Sp R&P:nutrition animale et élevage ( <b>ENVL, ISARA</b> ) SpR&p: Entreprises de produits alimentaires du terroir
<b>ENITAC</b>	Clermont 2 Blaise Pascal	<b>Recherches &amp; Professionnel</b>	Biologie et environnement	SpR&P: Génomique, Ecophysiologie et productions végétales
<b>ENFAT ENVT</b>	Toulouse III INP Toulouse ESA Purpan	<b>Recherche</b>	Agro-bio sciences	Sp <b>P</b> : chaîne agroalimentaire (the agrofood chain : innovations for a sustainable agriculture and better products)

## Masters en Droit, Economie, Gestion

*Mention du master*

*Spécialités du master*

Montpellier Sup Agro	Montpellier I	Recherche	Economie rurale et agro-alimentaire	Economie et gestion du développement agro-alimentaire
Montpellier Sup Agro	Montpellier I	Professionnel	Marketing et commerce	Ingénierie du commerce et de la distribution agroalimentaire (par apprentissage)
Agro Campus Ouest Site Rennes	Brest	Recherche & Professionnel	Sciences de la mer et du littoral	Politique et économie des ressources de l'agriculture, de la mer et de l'environnement
Agro Campus Ouest Site Angers	Angers	Recherche & Professionnel	Stratégie économique	Stratégie des entreprises de la filière végétale
ENESAD	Bourgogne	Professionnel & Recherche	Sciences économiques	Economie et gouvernance des territoires
ENITAB	Bordeaux 4	Professionnel & Recherche	Economie appliquée	Economie industrielle et veille stratégique
ENVN	Nantes	Professionnel	Sciences de gestion	Marketing des produits et des services de santé

## Masters en sciences humaines et sociales

*Mention du master*

*Spécialités du master*

ENITAC	Clermont 2 Clermont 1	Recherche & Professionnel	Développement des territoires	Sp : territoires, acteurs, modélisation
ENESAD	Bourgogne	Professionnel	Psychologie	Sp : psychologie cognitive : ingénierie (et ergonomie) des apprentissages en formation professionnelle et technologies éducatives
ENFAT	Toulouse II	Professionnel & Recherche	Géographie et aménagement	Sp : ruralité et dynamiques territoriales - R : espaces, sociétés rurales et logiques économiques ( <b>co-hab. INP Toulouse</b> ) - P : aménagement et développement transfrontaliers de la montagne
ENFAT	Toulouse II	Professionnel	Tourisme, hôtellerie, alimentation	Sp : Sciences sociales appliquées à l'alimentation

<b>Agrocampus Ouest Site Angers</b>	Angers	<b>Recherche &amp; Professionnel</b>	Géographie	Sp: Dynamiques territoriales et paysages ( <b>ENSP Versailles</b> )
<b>Agrocampus Ouest Site Rennes</b>	Rennes 2	<b>Professionnel</b>	Géographie et aménagement	Sp: Espace et environnement (Télédétection, analyse spatiale et environnement)
<b>ENSP</b>	Aix Marseille 2&3	<b>Recherche &amp; professionnel</b>	Urbanisme et aménagement	Sp: Paysage et aménagement
<b>Montpellier SupAgro</b>	Montpellier 3	<b>Recherche &amp; Professionnel</b>	Sciences humaines et sociales	SP 1 <b>R</b> : Innovation et développement des territoires ruraux ( <b>co-hab. CIHEAM, IAAM</b> ) Sp 2 <b>P</b> : Acteurs du développement rural en régions chaudes

### **Masters en sciences et technologies *délivrés par les écoles d'ingénieurs***

*Mention du master*

*Spécialités du master*

<b>AgroCampus Ouest (Rennes)</b>	<b>Professionnel</b>	Agronomie - Agro-alimentaire	SP: ingénierie environnementale SP: santé des plantes (uniquement M2 en 2008) 31/08/12
<b>Montpellier Sup Agro</b>	<b>Professionnel</b>	Agronomie - Agro-alimentaire	SP: gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales ( <b>co-hab. Agroparistech</b> ) SP: systèmes agraires tropicaux et gestion du développement SP : systèmes et techniques innovants pour un développement agricole durable SP : horticulture méditerranéenne et tropicale ( <b>co-hab. Agrocampus ouest</b> ) SP : viticulture - Œnologie - Economie et gestion viti-vinicoles ( <b>co-hab. ENITAB</b> ) SP: santé des plantes (uniquement M2 en 2008) 31/08/11
<b>AgroParisTech</b>	<b>Professionnel</b>	Génie de l'environnement  Génie des procédés	Gestion et traitement des eaux, des sols et des déchets 31/08/10  Conception, modélisation et optimisation des procédés 31/08/10

ESA Angers	Professionnel	Agronomie - Agro-alimentaire	Viticulture et œnologie 31/08/11
------------	---------------	------------------------------	-------------------------------------

### Masters Erasmus Mundus<sup>(1)</sup>

AgroCampus Ouest (Rennes)	Univ. Gand Univ.Berlin Univ.Cordoba	International master of rural development
ESA Angers	Bologne, Valence, Budapest, Bucarest, Vila Real, Athènes, Piacenza , Changins	Master international VINTAGE - Vine, Wine and terroir management
AgroParisTech	Wageningen Vienne Kiel Uppsala Norvège	European master in Animal Breeding and Genetics
AgroParisTech	Copenhague Royaume-Uni Allemagne Italie	Sustainable Tropical Forestry
MontpellierSupagro	Wageningen, Copenhague, Cork, Madrid, Catania	Sustainable Development in agricultural master course

(1) Pour de plus amples informations, site des établissements et <http://www.campusfrance.org/fr/a-etudier/erasmus.htm>